

Mémoire d'étude d'Aurore Rousseaux, septembre 2011

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Master2 Développement local, entrepreneuriat et économie solidaire.

Économie Sociale et Solidaire et Mouvement Libriste : Qu'avons nous à échanger ?

Jury :

- Directeur de mémoire : Christophe Lemoine
- Maître de stage : Caroline Senez
- Personne qualifiée : Vincent Calame

Ce texte est publié sous licences Creative Commons by SA¹

¹ <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/>

Sommaire

Introduction.....	1
Première partie: Portraits croisés.....	3
I) Approche empirique.....	3
A) Comment allier positionnement marchand et militantisme dans une fine alchimie ?.....	3
B) Quel fonctionnement quand la réciprocité est une des valeurs dominantes ?.....	6
C) Comment construire une offre alternative qui réponde aux besoins d'un groupe ?.....	8
D) N'existerait-il pas déjà des zones de superposition entre ESS et LL ?.....	11
II) Cadre théorique.....	13
A) L'Économie Sociale et Solidaire.....	13
B) Le mouvement libriste et le logiciel libre.....	19
Partie 2 : L'échange est-il possible ?.....	25
I) Démarche collective.....	25
A) Terrain commun.....	25
B) Originalités.....	28
II) Modèle économique.....	31
A) Terrain commun.....	31
B) Originalités.....	34
III) Gouvernances.....	34
A) Terrain commun.....	34
B) Originalités.....	35
IV) Le développement durable.....	36
1) Terrain commun.....	36
Partie 3 : Vers une approche mutuelle.....	39
I) Qu'est-ce que l'ESS peut apporter à la mouvance libriste ?.....	39
A) Les formes juridiques.....	39
B) Un cadre de réflexion plus sociétale.....	39
C) Des modes de financement mixte.....	43
II) Qu'est-ce que la mouvance libriste peut apporter à l'ESS ?.....	44
A) Des outils cohérents avec les valeurs de l'ESS.....	44
B) Des outils adaptés aux pratiques de l'ESS.....	46
C) Réappropriation de l'informatique.....	60
III) Des apports mutuel possibles entre ces deux mouvements.....	60
Conclusion.....	64

Remerciements :

Caroline pour ses conseils et sa bienveillance durant mon stage.

Christophe Lemoine, pour le suivi tout au long de l'année.

À toutes les personnes qualifiées que j'ai eu l'occasion de rencontrer au cours de mes recherches et qui ont su prendre le temps de répondre à mes interrogations.

À mes collègues et à mes proches qui m'ont soutenue et encouragée durant l'année et lors de l'écriture de ce mémoire.

À mes camarades de cette promotion 2010-2011, pour les échanges enrichissants.

Introduction

À la fin de mes études en management de projet E-commerce, j'ai travaillé durant deux années dans une entreprise du secteur marchand. Cette PME a été rachetée par une plus grosse afin de pouvoir réaliser les investissements nécessaires à son développement fulgurant. J'y ai vécu un certain nombre de dérives liées à une trop forte focalisation sur les intérêts exclusivement économiques de l'entreprise aux dépens de toute relation humaine. J'étais à cette époque fortement révoltée par la vente des produits sans étude de faisabilité en terme de développement, mais aussi par le désintérêt total pour la réalisation des corrections — évidemment moins rentables que le développement de nouvelles fonctionnalités — ou la mise en place progressive d'une culture du secret en interne.

En cherchant à me recentrer sur des activités plus ancrées dans une réalité humaine et locale, j'ai découvert l'Économie Sociale et Solidaire. J'ai intégré la coopérative de conseil en développement durable Extra-Muros. Puis, après une phase de rejet total de l'informatique, je me suis réinterrogée sur la possibilité d'en faire de manière solidaire. Le rapprochement entre logiciel libre et Économie Sociale et Solidaire n'a pas été immédiat. Il s'est construit au fil de rencontres. En effet, les normes sociales au sein de ces deux mouvements sont distinctes. Il m'a donc fallu du temps pour saisir ces deux mondes et y voir deux expressions concrètes de mêmes valeurs. Les deux mouvements aspirent à des changements de société de même nature, même s'il faut évidemment se méfier de telles généralisations. Les éléments théoriques donnés dans ce mémoire seront donc à contextualiser pour être utilisables.

L'Économie Sociale et Solidaire est composée d'un ensemble de structures qui se reconnaissent par les valeurs qu'elles partagent ou les statuts qui les organisent. La définition de l'ESS fait appel à des concepts plutôt abstraits, difficilement arbitrables et contextualisés, là où celle du logiciel libre est mieux délimitée.

Un logiciel est libre si l'utilisateur bénéficie de la liberté d'utiliser et d'étudier le code source, de distribuer ou de modifier le programme. L'ensemble du mouvement libriste se retrouve dans cette définition. En revanche, dès que nous traduisons cette équivalence concrète au niveau d'abstraction de l'ESS, la définition du mouvement libriste se complexifie. Les notions de partage de connaissances (dont Wikipédia est un parfait exemple) et la défense des droits des utilisateurs viennent compléter cette définition. Nous pourrions décrire certains acteurs de l'ESS comme des hackers (à considérer ici au sens premier du terme, qui n'a rien à voir avec la cybercriminalité) ou

envisager le mouvement libriste comme un courant de l'ESS. Nous pourrions également appeler à un regroupement des deux mouvements, mais je n'y vois qu'un intérêt limité. À quoi bon démontrer l'appartenance de l'un à l'autre ou appeler à une fusion pour qu'ils se renforcent ? Sur le plan théorique, la démonstration pourrait être intéressante et certains l'ont déjà faite, tel Vincent Calame qui propose sur le wiki de l'April un excellent article intitulé [Le logiciel libre, une branche de l'ESS](#). Je m'inspirerai de ces travaux. Cependant, le vrai défi consiste à introduire des échanges entre des structures de l'ESS et du mouvement libriste : inviter celles qui se reconnaissent dans l'un ou l'autre à identifier leurs ressources et leurs besoins et à échanger en créant des liens réciproquement avantageux. Bien que cette démarche n'a de sens que si elle s'appuie sur un contexte local ou communautaire spécifique, il me semble intéressant de l'élargir suffisamment afin de permettre des échanges asymétriques. Ainsi, la réciprocité se crée avec une communauté et non avec une autre structure en particulier. D'où la nécessité dans ce mémoire de généraliser suffisamment pour être incluant.

Qu'est-ce que les structures de l'Économie Sociale et Solidaire et du mouvement Libriste ont à échanger ? Ce sont deux mouvements qui se croisent.

Dans une première partie, nous identifierons ce qui les caractérise. Nous commencerons par définir l'ESS et le mouvement libriste à travers l'expérience concrète de structures. Puis nous rappellerons rapidement leur socle théorique et finirons cette partie en retraçant leur histoire.

Dans une seconde partie, nous identifierons par thématiques les terrains communs et leurs originalités. Cela nous permettra de constater qu'il existe suffisamment de points d'entente pour rendre les échanges possibles et suffisamment d'hétérogénéité pour qu'ils soient enrichissants.

Dans une troisième partie, nous identifierons les apports possibles entre ces deux mouvements et les illustrerons d'exemples concrets.

Première partie: Portraits croisés

I) Approche empirique

Pour débiter cette première partie, nous réaliserons des portraits croisés de structures, alternant celles qui se revendiquent de l'ESS et du mouvement libriste. Au travers de cette démarche, il s'agit notamment de rapporter les champs d'activité que j'ai pu observer au sein des deux mondes. Les structures de l'ESS décrites sont donc celles dont je fais partie ou dont je suis proche. En ce qui concerne le mouvement libriste, ce sont des structures qui participent au développement des outils que j'utilise ou que je trouve pertinents. Cette étude a également été pour moi l'occasion de rentrer dans une démarche de consommation plus responsable et d'améliorer ma visibilité sur les communautés considérées.

A) Comment allier positionnement marchand et militantisme dans une fine alchimie ?

Philippe Aigrain² (1949-) est Docteur en informatique. Il développe des politiques de soutien au logiciel libre au sein de la Commission Européenne. Il est particulièrement connu pour son militantisme en faveur des biens communs (ouvrage « Cause commune ») et en tant que cofondateur du collectif de défense des libertés et des droits sur Internet, La Quadrature du Net. Je l'ai rencontré pour un entretien en février 2011.

Extra-Muros et Sopin Space sont deux entreprises qui se positionnent sur le secteur marchand. Toutefois, elles ont toutes deux un engagement idéologique fort qui imprègne leurs moyens et finalités. Nous décrirons par la suite la nature de ces deux structures.

SopInSpace

SopInSpace est un prestataire de service informatique et de conseil dans l'animation de débat public en ligne. Créé en 2004 par Philippe Aigrain, cette SARL compte aujourd'hui 5 permanents et complète cette équipe pluridisciplinaire d'intervenants mobilisés spécifiquement sur certaines missions. Situé en région Parisienne, son activité investit les nouveaux espaces publics engendrés par le Web. Ainsi, Sopinspace met en place des services Web et des sites collaboratifs avec une



² http://fr.Wikipédia.org/wiki/Philippe_Aigrain

attention particulière portée sur la simplicité d'usage et l'utilisation de logiciels libres. L'activité de l'entreprise se développe également autour l'animation de débats en ligne pour encourager la coopération entre les individus. Il s'agit de permettre aux internautes de s'identifier et de s'approprier les enjeux du débat afin de faire émerger des argumentaires construits. Ceci est soutenu par un important savoir-faire technique.

Le choix du logiciel libre s'est fait d'abord pour la philosophie qu'il soutend. En effet, l'expression et l'échange dans l'espace public nécessitent la libre expression de tous les acteurs, dans une démarche itérative. Seul le logiciel libre permet de la mettre en œuvre. Ensuite, pour des raisons pragmatiques, le logiciel libre offre des solutions qualitatives à des coûts raisonnables et permet aux clients de garder leur indépendance. Lors de l'entretien³, Philippe Aigrain nous confie : « Dans ce cadre, le Logiciel libre est un outil pour servir un but. » Toutefois, le choix du logiciel libre n'était pas l'enjeu principal de la création de SopInSpace. « Quoi que j'aurais fait, je l'aurais fait en logiciel libre ». En revanche, investir le champ de la démocratie est un choix stratégique fort pour l'entreprise et il poursuit « J'ai la conviction que l'informatique change les hommes. Cette interface est un outil de capacité d'action, un outil pour faire mieux ».

Au vu du fort ancrage démocratique dans l'activité de l'entreprise, j'ai été dans un premier temps surprise que la forme juridique ne soit pas une coopérative ou une fondation comme cela est plus courant dans le mouvement libriste. Philippe Aigrain répond : « J'ai choisi de créer une société commerciale plutôt qu'une fondation pour accorder plus de crédibilité à la structure et lui permettre de répondre à des appels d'offre y compris à l'étranger. Sur notre offre principale, la majorité de nos clients sont aux États-Unis. »

Malgré ce positionnement dans le secteur marchand clairement affiché, la réciprocité reste présente à plusieurs niveaux. Tout d'abord, la recherche et le développement sont assurés par Philippe Aigrain sur son temps personnel. De plus, SopinSpace contribue activement au débat sur la démocratie en ligne : à titre d'exemple, nous pouvons citer le livre blanc, un ouvrage de 24 pages téléchargeable gratuitement sur le site se SopinSpace. Pour finir, l'utilisation et la contribution au développement de logiciels libres sont également considérées comme des formes de réciprocité. « Environ 95% des logiciels que nous proposons sont faits par d'autres personnes ». De la même manière, il complète plus tard : « Les logiciels que nous développons sont utilisés par d'autres, sans que nous ayons de contrôle dessus. Nous cherchons à garder des contacts avec certains d'entre eux. Toutefois, notre contribution est libre. » Dans ce cadre également, les échanges de codes se font sur Internet, avec une dimension internationale.

³ Entretien détaillé en Annexe 1

Pour finir, le positionnement dans le champ économique semble faire on ménage avec l'action très militante des membres de l'entreprise. Philippe Aigrain nous confirme qu'il lui arrive de se retrouver dans des situations où il y a conflit d'intérêts. En effet, entre son activité associative militante et l'entreprise qu'il gère, la double casquette peut parfois être difficile à tenir. Cependant, il souligne que sur le long terme ces risques sont minimales. En effet, « l'espace public est critique et efficace pour débusquer les personnes qui ont un intérêt purement personnel trop fort. Ce phénomène pousse à être sage vis-à-vis du réseau. »

Sopin Space s'inscrit, par sa philosophie et ses pratiques, dans le mouvement libriste. Est-il également possible de mêler activité économique et militantisme au sein de l'Économie Sociale et Solidaire ? Pour cela, nous allons nous intéresser à Extra-Muros, la coopérative qui m'a accueillie au cours de ma formation.

Extra-Muros

Extra-Muros est une coopérative de conseil spécialisée dans la conduite de projets en développement durable et en économie solidaire. Le statut de SCOP⁴ a été choisi pour répondre à une volonté d'entreprendre ensemble, en générant des plus-values sociales, environnementales et participatives aussi bien qu'économiques. Créée en 1993, l'équipe s'est renouvelée : elle compte aujourd'hui 8 coopérateurs, deux salariés et accueille des stagiaires. L'activité d'Extra-Muros s'articule autour de 3 pôles :



- le pôle Action publique durable et cohésion sociale propose aux collectivités et aux établissements publics un accompagnement dans des projets comme la mise en place d'Agenda 21 ;
- le pôle Urbanisme durable et citoyenneté active implique les citoyens dans les projets d'aménagement urbain comme par exemple lors du point d'étape ANRU ;
- le pôle Développement Économique Responsable accompagne à la fois des structures en création, des associations ou des collectivités.

Ses domaines de prédilection sont le réemploi et le recyclage, la mobilité alternative, les énergies renouvelables et plus largement tous les projets qui ont trait à l'Économie Sociale et Solidaire.

Aucune ambiguïté ne plane sur le positionnement marchand de l'entreprise. Toutefois, il se complète d'une attention particulière portée à l'impact de son activité sur le territoire. En effet, les

⁴ Société coopérative ouvrière de production.

méthodologies utilisées, les achats de matériel ou même les secteurs d'activité développés au sein de la structure sont constamment interrogés au regard du développement durable. Chez Extra-Muros, la définition de Développement Durable regroupe 4 notions : des approches sociale, environnementale et économique, auxquelles vient s'ajouter une réflexion sur la gouvernance.

Après avoir étudié l'objet de ces deux entreprises, nous constatons qu'au travers d'un ancrage économique fort, ces deux entreprises revendiquent un certain militantisme. On voit là une preuve par l'exemple qu' une activité économique peut, dans les deux mondes, servir de moyen pour un projet citoyen.

B) Quel fonctionnement quand la réciprocité est une des valeurs dominantes ?

Penchons-nous désormais sur le fonctionnement de deux collectifs : RijSel et Wikipédia. La réciprocité y est forte et le réseau joue un rôle majeur.

RijSel

Les SEL ou Systèmes d'Échange Local sont des groupes de personnes qui réalisent des échanges de trois types : des biens (un prêt de machine à coudre), des savoirs (une initiation à la couture), des services (faire les ourlets de pantalon). Ces



échanges sont asymétriques au sein du groupe. Par exemple : Jacques repeint le salon de Sylvain qui fait garder ses enfants par Lamia qui apprend l'informatique avec Virginie qui fait bêcher son jardin par Marc qui offre ses poireaux à Aldo, etc. Dans les Sel, on considère que chacun a des attentes et des talents qu'il peut proposer aux membres du groupe. Ces échanges sont très variés : ils peuvent toucher des besoins de la vie quotidienne comme des loisirs atypiques que font découvrir certains selistes. Les SEL fonctionnent sans argent, mais pour reconnaître la valeur de l'échange et ne pas être redevable des personnes avec lesquelles on échange, il est d'usage de payer en grains, en bouchons ou en feuilles, la personnes qui rend le service. Dans ce système, chaque activité se vaut. De ce fait, ce n'est pas la nature de l'échange qui détermine le nombre de grains qu'il vaut mais un équivalent temps : 60 grains pour une heure de service.

Toutefois, les grains ont la valeur que les selistes leur donnent au moment de l'échange. En fonction du contexte, nous pouvons établir un nombre de grains plus ou moins important. La plupart des Sel considèrent que les échanges créent de la valeur. De ce fait, le compte d'un seliste peut tout à fait être négatif. Symboliquement, une limite est fixée à +1500 et -1500 dans le Sel de Lille. Il est intéressant de noter que ce seuil est à la fois positif et négatif. La situation d'un seliste ne faisant que

rendre des services sans en profiter est considérée comme aussi dérangeante qu'un seliste ne faisant que consommer de manière abusive.

RijSel s'est créé sur Lille en 2004 et compte aujourd'hui une centaine d'actifs. Son fonctionnement est très ouvert et décentralisé. L'association n'est pas déclarée en préfecture et les décisions sur l'organisation du groupe sont prises lors de réunions de fonctionnement. Elles se tiennent tous les deux mois chez un seliste et sont ouvertes à tous les membres. Les selistes y viennent ponctuellement, une quinzaine de personnes sont généralement présentes. Les absents peuvent participer en amont aux débats sur le site.

Après avoir vu comment peut s'organiser la réciprocité au travers d'un réseau ayant un ancrage territorial fort, voyons désormais si celle-ci peut s'établir sur un territoire virtuel.

Wikipédia

Wikipédia est une encyclopédie universelle, librement diffusable et disponible sur internet en lecture comme en écriture. Elle est donc rédigée par les internautes eux-mêmes grâce à une technologie wiki, aujourd'hui de plus en plus répandue. Elle a été créée en janvier 2001 et est devenue l'un des sites les plus consultés au monde. Wikipédia est hébergé au États-Unis par la fondation Wikimedia. En France, l'association loi 1901 Wikimedia France soutient la diffusion libre de la connaissance et notamment les projets hébergés par la fondation Wikimedia. Créée 2004, elle regroupe des utilisateurs et des participants aux projets Wikimedia.



Bien qu'elle soit reconnue par la fondation comme une entité locale sur le plan juridique et financier, les deux structures sont totalement séparées. Nous avons questionné Adrienne Alix⁵ qui nous explique que cette autonomie protège l'association française d'attaques juridiques, elle n'a aucun droit d'édition dans les projets portés par la fondation.

Le partage de la connaissance relève directement de l'utilité sociale et, même si le terme n'est pas utilisé sur la page de l'encyclopédie, Adrienne Alix nous a confirmé que cette notion était centrale au sein de l'encyclopédie. Cela se concrétise à travers des projets comme le partenariat avec le château de Versailles, dont l'objectif est de faciliter les échanges entre les contributeurs de Wikipédia et l'équipe du château dans le but commun de diffuser des contenus culturels.

L'exemple de Wikipédia démontre qu'un réseau basé sur la réciprocité peut exister et se développer

⁵ Adrienne Alix a été présidente de l'association Wikimedia France de 2009 à 2011. Elle est actuellement salariée de cette association. J'ai eu un entretien téléphonique avec elle le 28 mars 2011.

significativement dans un espace virtuel, dématérialisé, sans ancrage géographique fort. La principale caractéristique commune entre ces deux mouvements est donc la réciprocité. Celle-ci implique les personnes du réseau et permet l'organisation de son activité.

C) Comment construire une offre alternative qui réponde aux besoins d'un groupe ?

Nous allons nous intéresser au mouvement des AMAP, et au projet Mozilla. Ces deux exemples illustrent une réaction concrète et collective suite à une insatisfaction d'utilisateurs. Ils ont une capacité remarquable à mettre en œuvre sur le terrain des solutions en accord avec l'idéologie qu'ils défendent.

Le projet Mozilla

Tristan Nitot⁶ (1966-) est président et fondateur de l'association Mozilla Europe. Il était précédemment impliqué dans le développement de Netscape, le premier navigateur internet grand public. Il est une des figures de proue du combat pour le respect de standards ouverts pour Internet.



Le projet Mozilla prend son origine dans Netscape Communication, une entreprise informatique américaine très connue pour être à l'origine du navigateur⁷ Netscape, utilisé par plus de 90% des internautes avant la sortie d'Internet Explorer. Créée en 1994, l'entreprise fut rachetée par AOL en 2003. Le projet Mozilla a été lancé en 1998 avec pour objectif de produire une suite Internet de Logiciel libre. Après le rachat par AOL, il devient une fondation à but non lucratif qui est aujourd'hui toujours très active et à l'origine du navigateur Web Firefox et du client de messagerie Thunderbird. Cette communauté mondiale se consacre à la création de logiciels libres dans le but d'améliorer l'expérience sur le Web des utilisateurs du monde entier. « Nous croyons que les standards ouverts permettent et renforcent le choix et l'innovation et que tout le monde, partout, a le droit à une expérience en ligne la meilleure, la plus rapide et la plus sûre possible. »

La communauté regroupe des bénévoles de toutes nationalités. Elle ouverte et « chaordonnée » : cette expression utilisée dans la communauté décrit le fait que du chaos naît des logiciels cohérents et organisés. Chacun donne son avis, propose ses améliorations, peut les implémenter⁸ dans le logiciel et peut en commenter les améliorations. Dans ce contexte où la diversité culturelle est

6 http://fr.Wikipédia.org/wiki/Tristan_Nitot

7 Un logiciel qui permet de consulter le Web.

8 C'est-à-dire intégrer une modification ou une fonction dans un logiciel.

importante et où les membres ne parlent pas tous la même langue, la communication joue un rôle central. La communauté travaille essentiellement au travers d'Internet et utilise des outils de travail collaboratif, mais les rencontres restent indispensables. Elles ont lieu environ 4 fois par an. Mozilla se revendique comme une « méritocratie » : ce sont les personnes dont les contributions sont appréciées par la communauté qui ont le pouvoir. Ainsi, chacun peut participer au domaine d'expertise de son choix. Afin de toucher un public très large, la communauté se structure autour de cercles concentriques. À l'extérieur, la communauté d'usage regroupe les utilisateurs d'un logiciel. Puis, ceux qui apprécient le logiciel et en parlent autour d'eux ou contribuent ponctuellement, forment la communauté d'intérêt. Ensuite vient la communauté de pratique qui regroupe les bénévoles actifs qui contribuent au projet : ils ont des besoins plus spécifiques comme la mise à disposition de documentation. Pour finir, la communauté de production regroupe des employés (de la fondation) et des bénévoles. Il s'agit là bien sûr d'une modélisation au niveau des contributions, les personnes impliquées étant en réalité très souvent « multi-casquettes ».

Bien que la fondation emploie des salariés, 60% du logiciel Firefox est produit par la communauté de bénévoles. Les contributeurs importants sont reconnus et soutenus par la fondation. Bien que la communauté soit très vaste, concrètement, elle est composée de petits groupes de travail autour de besoins particuliers⁹. Par exemple, traduire en français un logiciel.

Aujourd'hui, le navigateur Mozilla Firefox est le premier navigateur Web utilisé en Europe. Il a facilité le développement Web, en défendant l'usage des standards ouverts et il a introduit des fonctionnalités considérées aujourd'hui comme évidentes, telles que : la navigation par onglets, la correction orthographique, les barres de recherche, etc. Par ailleurs, des milliers d'extensions, pour tous usages, sont fournies et maintenues par la communauté d'utilisateurs.

Le mouvement des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Qu'est-ce qu'une AMAP ? Ce sont des « mangeurs » et des producteurs qui s'organisent. Il s'agit d'un système basé sur l'engagement mutuel d'un producteur et de consommateurs organisés en association (de fait ou déclarée). Le principe est né au Japon dans les années 60 : des mères de famille constatant l'effet néfaste des pesticides sur la santé de leurs enfants décidèrent de se regrouper pour financer un paysan qui ne les utiliserait pas. Puis il s'est développé aux États-Unis avant d'arriver en France en 2000 où Denise et Daniel Vuillon, un couple de maraîchers, ont fondé la première AMAP. Les AMAP débutent majoritairement autour d'un maraîcher. Toutefois, il en existe aussi pour les fruits, laitages, pain ou viande. Chaque adhérent d'une AMAP signe un contrat

⁹ Source : <http://www.slideshare.net/winerflo/mozilla-1-fonctionnement-communaut>

avec le producteur pour une durée de 6 mois ou 1 an et paye à l'avance une partie de la récolte. En contrepartie, le producteur s'engage à produire sans pesticides ni engrais de synthèse, dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne. Sa production est découpée en parts que l'on appelle usuellement « paniers », fournis chaque semaine. Les Amapiens et le ou les producteurs assument ensemble les moments plus difficiles comme les périodes fastes. En effet, le prix du panier est fixe, il rémunère le travail fourni. Suivant les saisons ou les années, les paniers seront plus ou moins remplis.

Les membres d'une AMAP participent à la vie de la ferme. Dans la plupart, ils prennent en charge les livraisons de légumes et organisent également des chantiers, moments conviviaux où tous se réunissent sur la ferme pour réaliser ensemble une tâche qui nécessite d'être nombreux : monter un tunnel, planter un haie, désherber à la main une zone, etc. Chaque AMAP s'organise comme elle le souhaite pour instaurer transparence et compréhension au sein du groupe. Les motifs d'adhésion à une AMAP sont très variés, toutefois nous avons bien là un groupe de personnes qui s'organisent pour créer un mode de consommation qui leur correspond. Ils suppriment tout intermédiaire et prêtent une grande attention à la manière dont est produit ce qu'ils consomment. La réciprocité est donc très présente, bien qu'il s'agisse d'un système de vente directe. Certains Amapiens apprécient d'ailleurs d'évacuer les relations financières en début de saison pour laisser ensuite du temps aux rencontres et aux échanges. À ce moment aussi, le choix des variétés à cultiver ainsi que le prix du panier sont discutés collectivement dans un souci d'équité. Chaque AMAP définit le prix qui lui semble juste en fonction des situations de chacun. Un revenu décent pour le producteur et un prix équitable pour les Amapiens.

En Nord-Pas-de-Calais, une association régionale des AMAP a vu le jour en avril 2011 avec pour objets :

1. d'animer et de coordonner les actions du réseau ;
2. d'entreprendre des projets régionaux ;
3. de représenter le mouvement au niveau régional pour le promouvoir.



Il existe en 2011 environ 23 AMAP dans la région. La Fée des champs, dont je fais partie, s'est créée en octobre 2010. Lucie, notre productrice, cultive à Wambrechies. Après avoir travaillé dans la pharmacie puis comme paysagiste, elle tenait à reprendre la ferme de son père. Et nous étions un petit groupe de personnes à ne pas trouver de places disponibles d'AMAP dans la région et à

vouloir s'inventir dans cette aventure.

Au travers de ces deux portraits, il est remarquable de constater comment la mobilisation d'un collectif en réaction à une insatisfaction d'utilisateurs peut émerger de contextes aussi différents que l'utilisation de logiciels et la commercialisation de légumes. Dans les deux cas, la démarche aboutit à l'apparition d'une offre qui répond aux besoins et aux valeurs du collectif qui l'entreprend.

D) N'existerait-il pas déjà des zones de superposition entre ESS et LL ?

Au cours des portraits précédents, nous avons eu l'occasion de constater des pratiques et des valeurs communes aux deux mondes. Aussi, certaines structures se sont également développées en les embrassant toutes. Pour conclure cette série de portraits, découvrons donc Cliss XXI, une SCIC puis une SCIL, jeune coopérative qui suit ses traces.

Cliss XXI est une SCIC¹⁰ basée à Lievin. L'offre de prestations informatiques est construite sur l'utilisation et la compréhension du logiciel libre : « Son objectif d'utilité sociale consiste à accompagner le développement technologique des PME-PMI, des collectivités territoriales et des associations de la région, en aidant leurs personnels (utilisateurs et informaticiens) à comprendre quels usages ils peuvent faire des logiciels libres, et à développer avec eux des solutions concrètes. » Nous avons rencontré Lucien Petit qui a fondé la structure avec Nadine et Jean Claude, deux bénévoles. Deux autres salariés (Pierre et Xavier) complètent actuellement l'équipe. Dès sa création, Cliss XXI se situait dans trois champs : l'éducation populaire, l'économie sociale et solidaire et le logiciel libre.



L'éducation populaire ne représente que 10% de l'activité de l'entreprise. Toutefois, elle occupe une place affectivement importante. Chaque année, Cliss XXI suit un projet subventionné par les collectivités locales. Par exemple, la mise en place d'un Wiki sur Lievin : chaque mois, une journée à destination du grand public est organisée. La matinée est consacrée à un débat, une personne extérieure est invitée, un administrateur de Wikipédia ou un membre de la ligue des droits de l'homme. L'après-midi, les membres de l'équipe encadrent une « foire aux installs ». Ces événements sont réalisés bénévolement parallèlement à l'activité commerciale de la structure.

Les choix de la forme juridique ainsi que de l'organisation interne rattachent Cliss XXI à l'ESS. La gestion de la structure est totalement transparente en interne et au sein du réseau Libre entreprise¹¹.

¹⁰ Société coopérative d'intérêt collectif.

¹¹ Le réseau Libre-entreprise regroupe des entreprises à taille humaine ayant des spécialités proches ou complémentaires dans le domaine du logiciel libre. Toutes partagent les mêmes [valeurs et modes de fonctionnement](#).

« Nous pratiquons une certaine équité. Par exemple, les trois salariés ont le même salaire et nous avons choisi d'adopter une gérance tournante chaque année. ».

Pour finir, le Logiciel libre apparaît à la fois comme un outil et comme une philosophie. Cliss XXI utilise, installe, modifie et diffuse des logiciels libres, exclusivement libres. Les clients identifient clairement ce positionnement : « ils ne viennent pas chez nous par hasard ».

Nous pouvons nous interroger sur les difficultés pour une telle structure à rester présente dans ces trois domaines dans la durée. Toutefois, d'après les témoignages que nous avons recueillis, il n'y a pas de tension apparente en son sein qui menaceraient cet équilibre.

Cliss XXI a inspiré la création de SCIL, une toute jeune SCOP dont le positionnement est proche. Elle se reconnaît dans les valeurs de l'Économie Sociale Solidaire et



propose une offre de service cohérente avec les convictions de ce secteur. L'utilisation de logiciels libres permet une autre approche de l'informatique, un mode de consommation responsable au même titre que le café équitable ou le papier recyclé. SCIL est également membre de l'APES¹² et en cours d'intégration au réseau Libre Entreprise. Cette coopérative est née au sein de l'association Chtinux (qui promeut le logiciel libre sur la métropole lilloise). Régulièrement, cette association était sollicitée par des PME/PMI pour réaliser des prestations de services mais ne pouvait y répondre et conseillait alors les acteurs locaux. Au fil des événements, les liens se sont formés entre les 4 fondateurs, puis l'idée de mettre en commun leurs compétences pour former une entreprise a émergé. Quelques mois plus tard, une gamme de services était disponible. SCIL a une approche économique, professionnelle et commerciale qui marque un virage radical face au cadre associatif. Toutefois, un certain militantisme et l'envie d'entreprendre collectivement persistent.

L'offre de SCIL se structure autour d'activités de services et de conseils en informatique libre. Celle-ci peut s'appliquer à la gestion d'outils de travail, comme un réseau interne ou un ERP (logiciel de gestion des processus opérationnels d'une entreprise), mais aussi à des outils plus spécifiques favorisant la collaboration en ligne. De plus, chaque associé a apporté les compétences développées précédemment en tant qu'entrepreneur. Ainsi, du sondage en ligne à la cartographie en passant par la création numérique, SCIL a un champ d'intervention large.

SCIL veut promouvoir les valeurs de l'éthique « libriste » qui vise à favoriser la diffusion des savoirs et à remettre l'individu au cœur du système, que ce soit un système technique (logiciel libre) ou du droit d'auteur (musique et art libre). Tout individu peut ainsi participer à l'œuvre et l'adapter à

basés sur la démocratie d'entreprise, la transparence et la compétence. <http://www.libre-entreprise.org>

12 Acteurs pour une économie solidaire.

ses besoins, la modifier, la partager, etc. SCIL estime que l'informatique libre est la forme la plus adéquate pour respecter les valeurs de l'économie solidaire. SCIL s'attache à remettre utilisateurs et utilisatrices au cœur des projets. En effet, les compétences « métier » — c'est-à-dire la connaissance des processus, du contexte et du terrain — de ceux-ci est une richesse qui doit profiter aux projets. « Nous attachons de l'importance à la transmission du savoir et l'acquisition progressive d'autonomie technique. »

SCIL s'attache par ailleurs à réduire son impact sur l'environnement par le choix de matériels moins polluants, moins gourmands et des logiciels moins consommateurs de ressources. Les associés tentent également d'augmenter les cycles de vie des matériels utilisés.

Cliss XXI comme SCIL démontrent une réelle volonté d'appartenir à la fois au mouvement libriste et à l'Économie Sociale et Solidaire. L'expérience de Cliss XXI nous démontre même qu'il est possible de ne pas opposer ces deux mouvements mais d'y prendre appui.

À l'issue de cette immersion, nous situons désormais mieux le positionnement de structures représentatives des deux mouvements. Nous avons également constaté des pratiques et valeurs communes à l'ESS et au mouvement libriste. Avant d'en tirer plus de conclusions, il convient de s'attarder sur la définition dans laquelle se reconnaissent ces deux mouvements.

II) Cadre théorique

Les structures présentées précédemment se reconnaissent comme actrices soit de l'ESS, soit du mouvement libriste, soit des deux. Bien qu'il soit limitant de souhaiter rassembler des projets comme acteurs d'un mouvement unifié, nous parcourons les fondements théoriques sur lesquels la plupart s'accordent au sein de chacun.

A) L'Économie Sociale et Solidaire

Les structures de l'économie solidaire se reconnaissent au travers des valeurs « solidaires » qu'elles portent, alors que l'économie sociale accorde davantage d'importance à la forme juridique, sur le statut des structures comme par exemple les fondations, associations, SCOP, SIC, les mutuelles, etc. Dans la partie suivant nous allons les détailler. Même si cette partie peut paraître exhaustive pour les personnes impliquées dans l'ESS, elle donne aux structures du mouvement libriste des clés qui semblent intéressantes.

« Le terme d'économie sociale a trait principalement à l'organisation juridique et au mode de gouvernance mis en œuvre et fait principalement référence aux différents statuts ; celui d'économie

solidaire caractérise plus la dimension politique. des projets développés et ,l'implication des citoyens qu'ils revendiquent »¹³

Alain Lipietz quant à lui définit l'économie sociale comme « comment, sous quel statut, sous quelle norme d'organisation on le fait » et l'économie solidaire comme « au nom de quoi on le fait ».

La SCIC

La SCIC¹⁴ permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers, etc. Tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers pour produire des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales.

La SCIC permet d'associer et faire travailler des salariés, des usagers, des bénévoles et des personnes morales de droit privé (sociétés, associations, etc.) et de droit public (collectivités territoriales, etc.). Les règles coopératives doivent être respectées. Les SCIC s'inscrivent dans le fonctionnement des sociétés commerciales SA ou SARL, dans une logique de développement local et durable et ancrées dans un territoire. Elles favorisent ainsi l'action de proximité et le maillage des acteurs de ce même territoire. Les SCIC présentent un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale. Leur vocation est d'être à but non lucratif.

Les SCIC s'inscrivent dans le prolongement des trois initiatives gouvernementales depuis 1997 :

- Le programme Nouveaux Services / Emplois Jeunes (1997 gouvernement Jospin).
- Le programme Emploi Jeunes a permis l'émergence de nouveaux services et emplois. Ceux-ci ont créé de nouvelles dynamiques économiques et entrepreneuriales qui se situent entre le secteur marchand et le non-marchand. Un pilotage partagé entre usagers, bénévoles et salariés devenait nécessaire. D'où le rapport d'Alain Lipietz sur une nouvelle forme d'entreprise à but social : « Il n'est pas opportun de construire un nouveau cadre juridique pour les besoins particuliers de l'entreprise à but social, une simple adaptation des cadres existants suffira (...) qu'elle soit issue d'une adaptation de l'association ou de la coopérative, cette nouvelle forme d'entreprise devra être dotée de capital et permettre d'associer à sa gestion les usagers, les salariés, les bénévoles et des tiers. »
- Les Rencontres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire. Celles de juin 2000

13 Rapport Vercamer

14 http://www.SCIC.coop/p193_FR.htm

mentionnent les limites juridiques existantes et soulignent la nécessité pour les acteurs de terrain de disposer d'un cadre d'entreprise adapté au développement entrepreneurial. La confédération générale des SCOP propose alors, sur la base des statuts de 1947 régissant les SCOP, le cadre juridique de la SCIC.

Ce statut a été créé en 2001 et reprend un grand nombre de principes des SCOP. Toutefois, la SCIC se distingue nettement par la composition hétérogène de son capital. En effet, des clients, bénévoles, collectivités territoriales, partenaires privés peuvent être associés. Tout d'abord sur le plan juridique, la SCIC est également une SA ou une SARL à capital variable et sa fiscalité est similaire à une entreprise classique. Le mode de gouvernance est également démocratique : « un homme égale une voix ». La place prédominante du collectif, l'équilibre des pouvoirs et la coopération sont également fondamentaux.

Toutefois, bien que les SCIC soient une forme de coopérative commerciale, elles sont néanmoins à but non lucratif. En effet, une SCIC naît de l'intérêt de salariés, de bénéficiaires et de collectivités pour s'associer. Ils ont pour objectif commun de développer une offre de biens ou de services d'intérêt collectif qui peuvent être proposés aux personnes ou structures externes à la SCIC. Ces projets sont donc souvent fortement ancrés sur un territoire avec une dimension sociale marquée. Les SCIC s'inscrivent dans une logique de développement local et durable. Et à ce titre, elles font intervenir tous types d'acteurs, même la collaboration avec des bénévoles est possible.

Chacune des parties se regroupe au sein d'un collège. Ainsi, une SCIC compte obligatoirement au moins trois types d'associés : les bénéficiaires, les salariés et des personnes physiques ou morales (généralement des collectivités territoriales). Pour protéger la diversité des sociétaires, les collectivités ne peuvent posséder plus de 20% du capital. Toujours pour conserver l'équilibre, aucun collège ne peut cumuler seul la majorité des voix.

La SCOP

Les SCOP ou Sociétés Coopératives sont, comme leur nom l'indique, des sociétés coopératives dont les salariés sont les associés majoritaires, c'est-à-dire qu'ils détiennent plus de 51% du capital. Sur le plan juridique, le statut SCOP vient s'ajouter à une SA (Société Anonyme) ou une SARL (Société Anonyme à Responsabilité Limitée). Au même titre que n'importe quelle entreprise, les SCOP sont soumises au code du travail et évoluent sur le secteur marchand concurrentiel.

Avant de rentrer plus précisément dans leurs spécificités, il me paraît important de garder en tête qu'il s'agit d'entreprises à but commercial.

Leurs particularités sont définies par deux lois datant respectivement de 1947 et 1978. La première traite du statut de la coopération n°47-1775, la seconde définit plus précisément le statut des sociétés coopératives ouvrières de production n° 78-763.

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, les salariés sont actionnaires majoritaires. Cela a pour conséquence directe de ne pas créer d'opposition entre le capital et le travail. Le statut d'associés salariés responsabilise et diminue les conflits d'intérêt. L'entrée au capital de l'associé extérieur est plafonné à 49% du capital et 35% de droit de vote. Cela appuie la place des salariés et leur permet de garder le contrôle de leur outil de travail. Les grandes décisions stratégiques sont prises par les associés lors des assemblées générales.

Toutefois, pour assurer le fonctionnement de l'entreprise au quotidien, la SCOP a besoin d'un organe de direction. Les associés salariés élisent un gérant pour diriger l'entreprise. Celui-ci doit nécessairement compter parmi les salariés. Cette élection a lieu au cours d'une assemblée générale sur la base du principe suivant : un homme = une voix. Le nombre de parts détenu par une personne n'a pas d'impact sur son pouvoir décisionnel lors des assemblées générales. La primauté de l'homme sur le capital prend ici tout son sens. La gestion démocratique de l'entreprise suppose l'existence d'un collectif. Ainsi, une coopérative doit comprendre au moins deux salariés associés.

Quand la structure prend de l'ampleur, il apparaît nécessaire de mettre en place des organes de contrôle. Ainsi, au-delà de 20 associés, les SCOP mettent en place un conseil de surveillance ou passent en SA pour ajouter au conseil de surveillance un conseil d'administration ou un directoire.

Outre la possession de l'outil de travail par les employés et le mode de gouvernance démocratique, le statut SCOP favorise la pérennité de l'entreprise. La notion de réserve impartageable en est une parfaite illustration. Les profits générés par l'activité de l'entreprise sont justement répartis en trois : tout d'abord les salariés bénéficient d'une participation qui ne peut être inférieure à 25 % des bénéfices. Ce seuil est généralement largement respecté.

Une seconde part est consacrée à la rémunération du capital avec un maximum de 33 %.

La troisième part est dédiée aux réserves impartageables et ne peut être inférieure à 16 %. Toutefois, elle est généralement plus élevée.

Comme leur nom l'indique, les réserves impartageables sont la propriété collective de la SCOP en tant que personne morale et ne peuvent être ni distribuées ni ajoutées au capital. Elles permettent de faire des investissements dans le but de développer l'activité ou d'assurer l'avenir de la SCOP en cas d'incident. Cet équilibre est un facteur éminent dans le maintien d'une situation financière saine. Le capital est variable, il n'est pas soumis à une réglementation particulière et peut croître ou être

restreint. Par exemple, en cas de départ d'un associé, l'entreprise lui rembourse ses parts, généralement dans un délai de 5 ans (cette période peut varier en fonction de la situation financière de la SCOP).

L'association

Une association est la réunion de deux ou plusieurs personnes ayant un but ou un intérêt commun. Le régime juridique, selon l'article premier de la loi du 1er juillet 1901 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations. » L'association est un contrat de droit privé.

L'association est dirigée par une instance dirigeante désignée lors de l'assemblée générale. C'est une instance de réflexion, de proposition, de décision qui s'articule autour des décisions prises en assemblée générale pour assurer le fonctionnement de l'association. Elle prend le nom de Conseil d'Administration. Les membres reçoivent une délégation pour assurer le fonctionnement de l'association. Pour des soucis de gouvernance partagée, il est possible d'adopter un conseil administration de type collégial avec des co-présidences.

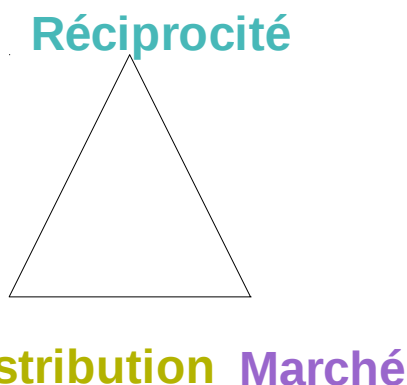
L'association peut être classée sous forme de deux typologies : nous identifions les associations sportives, de divertissements et de loisirs qui répondent à des besoins de loisirs, puis les associations de type militant dont la préoccupation est sociale et politique.

Quatre catégories d'associations sont identifiées :

- Les associations non déclarées, dites « de fait », sans capacité juridique et qui agissent sous la responsabilité de chacun de leurs membres.
- Les associations déclarées qui obtiennent le statut de personnes morales lors de la parution au journal officiel.
- Les associations d'intérêt général qui, en droit fiscal français, peuvent s'autoriser, au vu des critères de l'administration fiscale, à émettre des reçus fiscaux au bénéfice de leurs donateurs, particuliers ou entreprises. Voir les articles 200 et 238 bis du code général des impôts.
- Les associations reconnues d'utilité publique qui peuvent recevoir des dons manuels, des donations et des legs. Ce statut est perçu par le monde associatif comme un « label » officiel

conférant une légitimité particulière, nationale, voire internationale, vis-à-vis notamment des donateurs.

Au-delà des statuts, l'économie solidaire se situe également à la jonction entre 3 pôles comme le montre le schéma suivant :



En effet, les ressources des structures de l'économie solidaire sont :

- La réciprocité c'est-à-dire le travail réalisé bénévolement, souvent récompensé par un intérêt indirect immatériel.
- La redistribution qui correspond aux ressources issues d'organismes publics dont la collecte d'impôts redistribués dans des secteurs choisis par les administrations.
- Le marché correspondant au secteur économique dominant soumis aux règles de la concurrence de l'offre et de la demande.

Malgré quelques scissions historiques entre l'Économie Sociale et l'Économie Solidaire, de nombreuses structures se retrouvent dans les deux prismes. Aujourd'hui, des approches communes sont également proposées comme dans le rapport Vercamer ou les « 50 propositions pour l'ESS »..

Pour coordonner les différents acteurs de l'ESS, des têtes de réseaux transversaux animent des rencontres. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, nous en retrouvons 3.

Tout d'abord l'APES (Acteurs Pour une Économie Solidaire), cette association est composée d'un réseau d'acteurs variés : entreprises, associations, particuliers. Elle assure une mission d'animation. Ensuite, la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) regroupe des fédérations et organismes régionaux de coopératives, mutuelles, associations et fondations.

Enfin, la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités) est un regroupement d'associations autour de thématiques proches de l'environnement.

B) Le mouvement libriste et le logiciel libre

Définition

Au premier abord, le mouvement libriste paraît plus simple à définir que l'ESS. En effet, il existe une définition du logiciel libre admise par tous, écrite par la *Free Software Foundation*. Un logiciel est libre s'il respecte 4 libertés¹⁵ pour l'utilisateur :

- La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages (liberté 0).
- La liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos besoins (liberté 1). L'accès au code source¹⁶ est donc une condition requise.
- La liberté de redistribuer des copies, donc d'aider votre voisin, (liberté 2).
- La liberté de distribuer des copies de vos versions modifiées à d'autres (liberté 3). En faisant cela, vous pouvez faire profiter toute la communauté de vos changements.

Comme on le remarque, cette définition s'attache uniquement aux libertés du point de vue de l'utilisateur. Elle ne prend pas en compte la manière dont le logiciel a été conçu, ni le but pour lequel il a été conçu. Le mouvement libriste, en revanche, est beaucoup plus concerné par l'enjeu politique associé au logiciel libre. De là vient également un souci pour le partage de la connaissance qui dépasse de loin la seule préoccupation du logiciel. Des données et certaines œuvres artistiques peuvent ainsi être libres. Les licences Creative Commons et la Licence Art Libre encouragent cette pratique.

Richard Stallman, quant à lui, n'hésite pas à faire explicitement référence à la devise française pour résumer les valeurs portées par le logiciel libre. Ainsi, ses conférences commencent souvent par la déclaration suivante : « *Je peux expliquer le Logiciel Libre en 3 mots : liberté, égalité, fraternité.* » Il explique : « *``Liberté'' parce que tous les utilisateurs disposent des mêmes libertés, ils sont libres de faire toutes les choses utiles et éthiques avec le logiciel qu'ils utilisent. ``Égalité'' parce que tous les utilisateurs disposent des même libertés et ``Fraternité'' parce que nous encourageons la coopération entre les utilisateurs tandis que le logiciel privateur, le logiciel non libre, interdit la coopération.* »¹⁷

Les libertés du logiciel libre s'appuient notamment sur la disponibilité du *code source*. La nécessité

15 <http://www.gnu.org/philosophy/free-sw.fr.html>

16 Description d'un logiciel sous forme de texte lisible par un humain, à partir duquel est générée une forme exécutable par la machine.

17 Conférence de Richard Stallman le 03 avril 2007 à l'ENST de Paris.

d'accéder à celui-ci pour exercer ces libertés est exposée par l'April¹⁸ comme suit. « *Les logiciels sont écrits dans des langages de programmation compréhensibles par les êtres humains sous forme de fichiers textes qui constituent « sa recette de fabrication » : c'est le code source. Celui-ci doit être traduit en code machine (composé d'une suite de chiffres) pour être compris par un ordinateur et pouvoir fonctionner. La manipulation inverse, retrouver le code compréhensible depuis le code machine est impossible. La plupart des logiciels du commerce sont fournis sous cette forme, ce qui exclut la possibilité de savoir comment ils sont programmés, comment ils fonctionnent et s'ils vous espionnent à votre insu.* »¹⁹

Il existe différentes licences²⁰ pour protéger les logiciels libres : la plus connue étant la GNU GPL (GNU General Public License), utilisée par les 2/3 des logiciels libres. Une de ses particularités est de garantir la transmission héréditaire des libertés associées au logiciel. Ce mécanisme est nommé le *Copyleft*. Les libertés offertes par la licence sont alors préservées lors de chaque redistribution du logiciel, enrichissant ainsi un « pot commun » d'œuvres disponibles pour tous, auquel chacun peut ajouter sans jamais pouvoir soustraire.

Caractéristiques

Le mouvement libriste accorde une importance cruciale :

- à l'accès libre à l'information (accès au code source pour le logiciel libre, aux données publiques, au partage des œuvres culturelles) ;
- à l'absence de hiérarchie imposée : la possibilité de forker²¹ forge un lien de confiance entre les utilisateurs et les développeurs et assure ainsi des relations d'autorité essentiellement consenties ;
- à la pratique (la possibilité d'étudier et modifier le logiciel) et à la reconnaissance au mérite : dans le logiciel libre, seuls les logiciels les plus appréciés attirent les énergies, un projet peut en effet perdre rapidement ses forces vives, si celles-ci ne sont pas reconnues à leur juste valeur.

Débats internes

Comme au sein de l'ESS, le mouvement libriste connaît des clivages. Je vais en évoquer deux

18 Association de promotion et défense du logiciel libre. <http://www.april.org>

19 <http://www.april.org/poster-le-logiciel-libre-comment-ca-marche>

20 En conformité avec le droit international, les logiciels sont couverts par le droit d'auteur. C'est sur la base de ce dernier que des licences permettent de garantir les libertés des utilisateurs.

21 Un fork, qu'on pourrait traduire par bifurcation, est la naissance d'un nouveau projet à partir d'un travail et d'une communauté pré-existante.

importantes : Open source vs Logiciel libre et *Copyleft* vs non-*copyleft*.

La distinction entre *Open Source* et Logiciel Libre est essentiellement taxonomique. Les deux termes désignent une même réalité concrète. Mais le terme « *Open Source* » est apparu autour de l'an 2000 comme un terme plus clair (« *free software* » porte la confusion entre gratuité et liberté, problème qui ne se pose pas en langue française) et plus compatible avec le milieu d'affaires parfois inquiet de la vision sociétale portée par les partisans du logiciel libre. L'usage de ce terme est effectivement majoritaire dans les grandes entreprises et certaines PME, même s'il faut se méfier d'une généralisation qui serait caricaturale.

« Logiciel Libre » est le terme historique, apparu au début des années 80. Ses partisans le défendent car il évoque le projet de société porté par leur mouvement au travers du mot « liberté ». D'après ces derniers, la liberté informatique n'est pas plus importante que d'autres libertés telles que la liberté d'expression. Mais la société étant de plus informatisée, la liberté informatique sera de plus en plus nécessaire à l'exercice des libertés fondamentales.

Le terme « logiciel libre » est également employé dans le monde associatif, en premier lieu par l'April, et par un vaste tissu d'entreprises. L'ESS doit évidemment s'emparer de ce mot et favoriser les interactions avec ceux qui le revendiquent.

Un autre sujet animant les discussions au sein du mouvement libriste concerne les mécanismes de protection des logiciels libre, notamment le *copyleft*.

Le *copyleft*, ou gauche d'auteur, est une clause de certaines licences libres notamment de la GNU GPL. Elle stipule qu'on ne peut créer un logiciel non-libre à partir d'un logiciel libre ou d'éléments d'un logiciel libre. Cette clause crée ainsi une garantie que le logiciel restera libre et devient un bien commun auquel chacun peut contribuer mais dont personne ne peut tenter de s'approprier de façon exclusive. Certains opposants au *copyleft* déclarent que l'impossibilité de s'approprier un logiciel libre est une restriction aux libertés de l'utilisateur et est incohérente avec l'idée du logiciel libre. D'autres adhèrent éventuellement au principe, mais trouvent les modalités pratiques d'application contraignantes, obstruant alors l'exercice des libertés censées être défendues.

Certaines licences *copyleft* imposent par exemple à l'exploitant d'un logiciel hébergé sur un serveur, de fournir le code source de la version en cours d'exécution pour les utilisateurs de ce service. Par conséquent, l'usage public d'un logiciel sur un serveur accessible au public, lui donne l'accès au code source du logiciel.

Aspects historiques

Il est remarquable que des groupes non structurés ont, de tout temps, largement contribué à l'évolution de l'informatique. Parmi eux, l'IETF (*Internet Engineering Task Force*) donne un exemple frappant. Il s'agit d'un groupe informel, international, ouvert à tout individu, qui a écrit la plupart des standards de l'Internet. IETF n'a ni statut, ni membre, ni adhésion. Le fonctionnement interne est basé sur de simples groupes de travail et listes de diffusion. Comment gardent-ils une cohésion ? Ils se reconnaissent dans une idéologie commune. En effet, ils adhèrent à la profession de foi de David D. Clark²² : « Nous rejetons les rois, les présidents et le vote. Nous croyons au consensus imparfait et aux bouts de code qui marchent. »

À l'image d'Internet dont il est le revers d'une même médaille, le logiciel libre est essentiellement développé de façon fortement décentralisée, autour de groupements d'intérêts.

L'histoire du logiciel libre est ainsi marquée par deux projets, portés par deux personnalités : Richard Stallman et Linus Torvalds. Il est intéressant de noter qu'à l'origine, l'informatique était libre et que le mouvement libriste est apparu en réaction au logiciel propriétaire. Or, dès la production en masse des premiers ordinateurs, des groupes d'utilisateurs se formaient spontanément. À cette époque, le modèle économique des entreprises comme IBM était fondé sur la vente de matériel, les logiciels n'étant considérés que comme des supports à la vente de machines.

Puis un nouveau modèle économique, basé sur la vente de logiciels et de licences, va changer la donne. Au début des années 1970, une loi contraint de facturer séparément leurs logiciels. Les éditeurs vont alors essayer d'imposer leur format de données, elles vont même jusqu'à modifier leur standard obligeant leurs clients à renouveler leur licence régulièrement, dans un mode captif. Sur le plan technique, le code source des logiciels, lisible par des humains, n'est alors plus en circulation et seul est distribué le code machine, uniquement interprétable par des ordinateurs. L'utilisateur n'a donc plus que la possibilité d'exécuter les programmes dans les conditions imposées par l'éditeur. Cette situation de dépendance est à l'origine du mouvement du logiciel libre.

Deux personnages vont jouer un rôle prédominant dans son évolution : Richard Stallman, également appelé RMS, et Linus Torvalds. Commençons par une anecdote qui illustre bien l'enfermement dans lequel nous plonge le logiciel propriétaire. À l'époque où Richard Stallman travaillait au MIT (laboratoire d'intelligence artificielle), l'imprimante qu'il utilisait était régulièrement bloquée par des bourrages de papier et comme elle était éloignée de son bureau, il passait un temps non négligeable à faire des allers retours. Il décida donc d'écrire un programme qui l'avertirait sur son ordinateur en

²² Informaticien américain qui a joué, entre 1981 et 1989, un rôle majeur dans le développement de l'architecture et des protocoles de l'Internet.

cas d'arrêt de l'imprimante. Ainsi, il ne se déplaçait plus qu'en cas de panne. Un jour, le laboratoire achète une nouvelle imprimante de marque Xerox, plus fiable que la précédente. En revanche, le pilote de l'imprimante n'est pas fourni à la livraison. Il lui était donc impossible de le modifier pour l'avertir en cas de panne. Il démarcha le laboratoire qui possédait les sources de ce pilote mais on refusa de les lui transmettre. Pire encore : apprenant qu'un de ses collègues disposait du code source, il contacta ce dernier qui se vit contraint de refuser de partager le code. En effet, les termes de la licence concédée par Xerox le lui interdisait. Richard Stallman vécut cet événement comme une agression. Il réalisa alors les dangers du logiciel propriétaire. À l'époque, la majorité des personnes qui possédaient un ordinateur savaient écrire et comprendre des programmes. Mais aujourd'hui ce n'est plus le cas.

À titre personnel, je ne sais lire ni l'un ni l'autre. Je suis donc encore plus incapable d'y apporter la moindre modification. L'anecdote de Stallman ne perd pas son sens aujourd'hui. J'ai profité d'une conférence qu'il donnait sur Lille pour lui poser la question de mon intérêt à profiter du code source. Il y répondit en proposant l'analogie suivante : le code source est comparable à une recette de pâtisserie, alors que le code machine est comparable au gâteau, après cuisson. Le fait de posséder la recette me permet de la faire réaliser par qui je veux, indépendamment de la volonté de l'auteur initial de la recette.

En 1985, il créait la *Free Software Foundation* (FSF) dont l'objet est de promouvoir le logiciel libre et de défendre les utilisateurs. Elle participe également au financement du projet GNU en informatique libre qui désigne un ensemble de développeurs et d'utilisateurs collaborant dans le but de créer ou améliorer un programme. GNU est un système d'exploitation, c'est-à-dire ce qui gère le lien entre les différentes parties de votre ordinateur. D'où vient ce nom ? GNU est l'acronyme récursif qui signifie en anglais « *GNU's Not UNIX* » (littéralement, «GNU n'est pas UNIX»). UNIX étant son équivalent propriétaire à cette époque.

Au cours du projet de développement, un jeune informaticien finlandais du nom de Linus Torvalds décida de publier un noyau sous licence libre. Il l'avait écrit pour son ordinateur personnel mais il fut rapidement intégré au système GNU qui n'avait pas encore de noyau. Linus Torvalds a travaillé de février 1997 à juin 2003 chez Transmeta, une société de la Silicon Valley qui fabrique des microprocesseurs à faible consommation électrique. Il était autorisé à consacrer une partie de son temps au développement du noyau Linux. Il travaille actuellement pour la fondation qu'il a créée.

Le Système d'Exploitation GNU/Linux s'est rapidement répandu au travers d'Internet : il est une alternative au système propriétaire de Microsoft et d'Apple. Pour être accessible à un large public, GNU/Linux est disponible sous différentes distributions. Ainsi, la forme de ce système

d'exploitation peut varier en fonction des besoins de l'utilisateur ou de contraintes précises d'intégration (présence dans un super-calculateur, ou bien dans une petite application mobile). Ubuntu et Fedora sont deux de ces distributions, destinées aux ordinateurs personnels (familiaux ou professionnels).

Sur le territoire français, le mouvement du logiciel libre s'incarne notamment au travers de l'April, association de promotion et de défense de l'informatique libre, ainsi que de nombreux groupes d'utilisateurs de logiciels libres (GULL). L'April est une association d'envergure nationale, dont l'action se place sur le terrain du militantisme politique. Les GULLs, quant à eux, sont essentiellement des associations à portée locale. Ils sont présents dans la plupart des grandes et moyennes villes de France, comme par exemple l'association Chtinux à Lille.

Pour conclure cette première partie, nous avons découvert certains aspects du mouvement libriste et de l'Économie sociale et solidaire, à travers la description de structures. Puis, une approche plus théorique nous a permis de généraliser et d'identifier quelques mécanismes propres à chaque mouvement. Par ailleurs, un angle historique nous a apporté des explications sur la manière dont ces deux mouvements se sont structurés.

Partie 2 : L'échange est-il possible ?

Afin d'identifier quels échanges sont possibles entre ces deux mouvements, nous explorerons dans cette seconde partie les terrains communs et les particularités de ceux-ci. Nous mènerons cette réflexion autour de 4 thèmes choisis dans le but d'être suffisamment englobants pour être pertinents. Tout d'abord, nous analyserons les ressemblances et différences des collectifs qui composent l'ESS et le mouvement libriste. Puis, nous nous interrogerons sur la notion d'utilité sociale à travers deux exemples. Nous poursuivrons en comparant les modèles économiques du logiciel libre et de l'ESS afin d'en tirer les mécanismes communs et des points de divergence. Pour finir, nous traiterons de la gouvernance des structures tout en conservant cette approche en deux temps : d'une part les terrains communs et d'autre part les originalités de chaque mouvement.

I) Démarche collective

A) Terrain commun

La plupart des démarches en ESS, comme dans le mouvement libriste, sont collectives. Le niveau d'implication des membres du groupe peut varier : participation, coopération, collaboration. Toutefois, la construction de groupes d'individus apparaît comme une constante. Nous l'avons rapidement évoqué dans la première partie au travers des exemples de l'AMAP et de Mozilla. Le regroupement et la formation de collectifs constituent une réaction fréquente face à une situation vécue comme injuste. De plus, la création de lien social au sein de ces groupes semble être un facteur de cohésion fort. Ces liens se justifient par la vision ou les valeurs qui sont partagées au sein du groupe. À ce titre, le mouvement libriste peut être considéré comme un mouvement social.

En observant ces démarches collectives, nous remarquons qu'elles confèrent au projet 4 caractéristiques principales.

Mise en œuvre de solutions pérennes

Premièrement, la recherche de solution durable c'est-à-dire d'équilibre entre les aspects sociaux, environnementaux et économiques des structures. L'implication au sein du groupe de personnes diverses facilite l'intégration de différents aspects d'un même projet. Ainsi, la prise en compte de tous les axes du développement durable est plus aisée.

De plus, comme toute démarche collaborative, l'intégration au projet des différentes parties

prenantes diminue la remise en cause des projets ainsi que les résistances à leur mise en œuvre. Par exemple, quand le développement d'un logiciel libre est fait en co-construction entre développeurs et utilisateurs, les conditions sont favorables à ce que la solution développée tienne compte des contraintes techniques et du contexte d'utilisation. Cela lui garantit une certaine viabilité tant que les différentes parties prenantes restent impliquées dans le projet. Ainsi, lorsque l'un des utilisateurs recherche un logiciel pour un de ses besoins, la forte ou faible activité de la communauté est un indicateur pertinent.

Ensuite, le collectif est également un indicateur de pérennité. Comme les fonctions sont réparties entre différents individus, si un des membres ne peut, ou ne veut plus participer, cela ne remet pas en cause la viabilité du collectif, (même si le départ d'un membre fort impliqué est toujours déstabilisant).

Répartition des responsabilités

En second, nous remarquons que les collectifs répartissent les risques, les responsabilités et les charges entre leurs membres. Les logiciels libres utilisés par un grand nombre d'utilisateurs sont réputés plus fiables, non pas parce qu'ils sont plus populaires mais parce que plus d'utilisateurs sont exposés à des « *bugs* » et que, de ce fait, ils sont plus facilement identifiables et corrigibles.

En informatique, la « loi de Linus » (Linus's Law en anglais, nommée en l'honneur de Linus Torvalds) fait référence au développement de logiciel. Elle stipule qu'« avec suffisamment d'yeux, les bugs sont minimisés ». Ceci est important parce que tout développement de logiciel représente un investissement. Pour une autre fonction et à une autre échelle, dans une AMAP, les Amapiens partagent les risques liés aux intempéries avec le producteur.

Le partage peut également avoir lieu au niveau des investissements. Sigmah est un logiciel libre de gestion de documentation de projets humanitaires. Son développement illustre bien ce propos : il est né à l'initiative de 12 ONG (Action Contre la Faim, Aide Médicale Internationale, le Comité d'Aide Médicale, le Comité de Secours Internationaux, la Croix-Rouge française, etc.) qui se sont regroupées pour réfléchir au développement d'un logiciel qui pourrait répondre à leurs besoins. Elles ont fondé un comité de pilotage stratégique et ont été aidées dans l'encadrement du projet par le groupe URD (<http://www.urd.org/>), puis elles sont allées chercher des financements pour le projet. Ainsi, les risques, les responsabilités et les investissements étaient partagés.

Le réseau, un organe vital

Troisièmement, dans la majorité des collectifs, des réseaux décentralisés et asymétriques prennent

une place prédominante. La capacité à être en relation avec d'autres individus et d'autres structures apparaît vitale. Internet est un élément indispensable au développement des logiciels libres car il rend possibles des échanges. Pour mieux comprendre les enjeux de son utilisation, Benjamin Bayart, expert en télécommunications compare l'Internet à l'imprimerie. En effet, c'est aussi un moyen de diffuser et d'accéder à la connaissance.

À la Renaissance, l'imprimerie a été déterminante dans le développement de la philosophie des Lumières et par la suite au sein des révolutions démocratiques. Ceci dit, contrairement à ce que l'on dit souvent pour simplifier les choses, ce n'est pas l'imprimerie qui en est responsable. « On peut toujours lancer des petits caractères en plomb sur les soldats, ça ne renverse pas les gouvernements. Mais l'imprimerie était une étape nécessaire, pour permettre ces évolutions et ces changements, il fallait un moyen moderne et rapide de diffuser et de conserver le savoir pour qu'il puisse s'accroître. »

Si nous suivons le même raisonnement, Internet change profondément nos habitudes. Benjamin Bayart explique que les modes de diffusion changent et donc la façon dont se crée le savoir. « L'imprimerie a permis au peuple de lire. Internet va lui permettre d'écrire. » Cela rejoint en partie le propos de Francis Pisani et Dominique Piotet qui, dans un ouvrage nommé « Comment le web change le monde ou l'alchimie des multitudes », décrivent l'internaute comme un acteur des réseaux qui contribuent à le construire.

J'y mettrais simplement une nuance : le terme « Web 2.0 » décrit un Web où l'internaute serait émetteur et récepteur, en opposition au Web initial qui ne lui permettrait que de consulter. Le Web est en effet une des applications d'Internet et, par nature, les extrémités du réseau sont émettrices et réceptrices depuis la création des premiers standards. Il est vrai que l'utilisation s'est popularisée et simplifiée, mais cela mérite-t-il de renommer de le Web ? Benjamin Bayart préférera donc la formulation suivante « Internet permet à chacun de construire le savoir de l'humanité ». Ce n'est pas seulement une bibliothèque de la connaissance de l'humanité mais également un espace pour écrire.

Dans « l'homme symbiotique », Joël de Rosnay va encore plus loin dans cette direction et décrit un micro-organisme à l'échelle planétaire constitué par les hommes et leurs machines, les nations et leurs grands réseaux de communication.

Toutefois, les caractéristiques d'Internet ne garantissent pas qu'il n'y ait que des échanges de qualité, pas plus que l'imprimerie n'empêche les prospectus inutiles ou les mauvais romans. Qui d'ailleurs pourrait en juger ? En effet, Internet est un support et comme nous l'avons vu

précédemment, l'intelligence se situe en périphérie du réseau. Ainsi, de la même manière que la qualité d'un papier dépend en grande partie de son auteur, la qualité des échanges sur Internet peut varier en fonction de ses utilisateurs. Toutefois, Internet favorise et élargit le débat public.

En ESS, des mécanismes similaires sont mis en œuvre. Les démarches de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes reposent sur le principe que toutes les structures ou individus concernés par un projet peuvent s'y investir et apporter des éléments constructifs. Par exemple, au cours de mon stage chez Extra-Muros et dans le cadre de la rénovation urbaine d'un quartier, nous avons proposé aux habitants de photographier les lieux qu'ils appréciaient et ceux qu'ils voudraient bien voir évoluer en les commentant. La connaissance est bien répartie aux extrémités de différents réseaux d'élus, d'agents municipaux, de citoyens, etc. Pour faire un diagnostic pertinent, il convient de rencontrer ces différents acteurs.

Une démarche progressive

Quatrièmement, comme nous l'avons évoqué, le logiciel libre comme l'Économie Sociale et Solidaire ne sont que rarement vécus par les collectifs comme une finalité. Même si certains se focalisent ponctuellement sur le 100% bio ou l'utilisation exclusive de logiciels libres, la tendance est majoritairement à la valorisation de la démarche dans son contexte. La démarche-progrès, une méthodologie d'évaluation mise en place par Extra-Muros, en est un très bon exemple. Elle invite à faire un diagnostic partagé et à encourager ou initier les démarches.

De la même manière, il est très complexe, même pour un libriste convaincu, d'exclure totalement le moindre programme propriétaire. En revanche, être informé des enjeux et des risques liés à l'utilisation de logiciel est une manière d'initier un changement progressif et durable.

Nous savons que les démarches collectives en ESS ou dans le logiciel libre présentent des similitudes qui permettent une compréhension mutuelle. Cependant, il existe également des différences notables entre les structures du mouvement libriste et celles de l'ESS à ce niveau.

B) Originalités

Au sein des collectifs, nous relevons trois points principaux de divergence entre le mouvement libriste de l'ESS : la perception du territoire, la technicité de l'informatique ainsi que le fort déséquilibre en faveur des hommes au sein du mouvement libriste.

Perception du territoire

La perception du territoire semble nettement différente au sein de l'ESS et du mouvement libriste. Les logiciels libres sont des biens immatériels, faciles à dupliquer, transmettre ou modifier. Les contraintes logistiques sont nettement réduites. Internet couvre désormais la planète. Le territoire se redéfinit en fonction des langues et centres d'intérêt. La notion de proximité, bien qu'elle soit présente dans les deux mouvances, est définie différemment.

En ESS, on relève une tendance à entreprendre localement sur le plan géographique. Les rencontres s'effectuent généralement dans des lieux physiques, ce qui paraît être une condition indispensable pour conserver de la proximité et entretenir des relations humainement riches. Les Systèmes d'Échange Locaux se développent entre voisins et une grande partie du sens de l'échange dépend de la proximité géographique. Par exemple, un Seliste peut emprunter du matériel de jardinage dont il n'a besoin que ponctuellement. Un temps de transport trop important le pousserait certainement à acheter et stocker le matériel.

En revanche, dans le logiciel libre, la notion de proximité géographique est beaucoup moins marquée : l'effet des réseaux dû à l'omniprésence d'Internet change la donne. La proximité se crée à la fois avec des personnes géographiquement proches et des personnes qui partagent une idéologie commune ou rencontrent la même problématique. De fait, le travail à distance est très ancré dans les habitudes des communautés. Toutefois, si l'Internet abolit des frontières, il donne également l'occasion d'en révéler d'autres : notamment les barrières de langues et culturelles, souvent associées aux barrières sociales.

En complément de cela, les associations locales d'utilisateurs maillent le territoire, assurant une présence de proximité dans chaque ville française de taille moyenne. Elles mènent essentiellement un travail d'assistance bénévole et d'éducation populaire pour permettre une meilleure appropriation du logiciel libre, par tous les publics. Le mouvement libriste intègre ainsi une démarche locale et sociale.

En particulier, Lucien Petit, fondateur de Cliss XXI mène des actions d'éducation populaire avec les habitants de la ville dont elle fait partie. En effet, les adaptations, modifications ou évolutions des logiciels dépendent en partie des communautés d'utilisateurs et dans le cas où cette dernière se trouve sur un même territoire, le mouvement libriste apparaît comme une démarche de développement local. En revanche, dans les cas où les utilisateurs qui partagent les mêmes préoccupations sont éparpillés sur le globe, la dimension locale est absente bien qu'une certaine proximité d'intérêt ou de valeurs persiste.

Prégnance de la technique

Une seconde différence entre les deux mouvements réside dans la technicité de l'informatique. En effet, l'enseignement de la programmation informatique ne fait pas partie des enseignements fondamentaux de l'école ni de l'éducation au sens plus large des individus. De ce fait, une majorité de la population ne sait pas lire un code source et n'a une compréhension que superficielle du fonctionnement de son ordinateur comme d'Internet. Bien que chacun apporte à un projet quelque chose de différent et que c'est bien de la combinaison de cette diversité qu'émerge l'intelligence collective, il n'empêche que la technicité de l'informatique est un frein à la communication. Toutefois, cette affirmation tend à disparaître. En effet, en fouillant et en faisant preuve de persévérance, il est aujourd'hui possible à quelqu'un de non initié de trouver les ressources dont il a besoin.

Par exemple, au tout début du travail de recherche que j'ai effectué pour ce mémoire, je voulais vérifier la soi-disant facilité d'utilisation des CMS²³. En suivant différentes notices et conseils trouvés sur des forums et auprès d'amis, je suis parvenue à installer un serveur sur mon ordinateur et y déposer un site Web simple fait sous Drupal. Cependant, une compréhension plus globale de son fonctionnement m'échappe. De la même manière que je n'ai compris que très récemment ce qu'était Internet.

Lorsque nous avons fondé notre AMAP et qu'il a fallu ouvrir un blog, nous avons choisi une solution auto-hébergée, par méconnaissance de ce dont il s'agissait. Il nous fallait un blog et nous en avons construit un.

Au sein de l'ESS, les postes de dirigeants ou les représentants des structures sont majoritairement masculins. On pourrait s'attendre à plus d'équilibre dans un contexte où l'égalité et la solidarité sont des valeurs largement affichées. Mais, bien que cela fasse régulièrement débat lors de conférences ou de tables rondes, la situation est encore plus déséquilibrée au sein du mouvement libriste. Dans notre culture occidentale, l'informatique comme la plupart des sciences dures sont majoritairement réservées aux hommes. Les femmes, bien qu'elles ne soient pas toujours ouvertement exclues ne sont pas ou très peu intégrées. Il existe de nombreuses études qui font état d'une très faible participation féminine, à l'image des milieux technologiques. Des chercheurs se sont intéressés au sujet et ont réalisé une étude²⁴ qui met notamment en évidence la subjectivité de la problématique. Ainsi, alors que la majorité des femmes interrogées dit subir des discriminations, la majorité des hommes assure ne pas constater de discriminations, et être pour l'intégration de plus de femmes au

23 *Content management systems*, ou système de gestion de contenu.

24 <http://flosspols.org/>

sein de la communauté du logiciel libre.

Au sein de l'April, un groupe de travail nommé « diversité » s'interroge d'ailleurs sur les moyens d'intégrer plus de femmes au mouvement libriste. Une des pistes actuellement testée est de s'inscrire dans des événements ou structures grand public. Cette question anime également un certain nombre de projets phares dans monde libriste. Par exemple, au sein de la communauté Mozilla, des femmes ont monté un groupe nommé « womoz ».

À mon sens, ce déséquilibre a deux conséquences néfastes : d'une part la proportion de femmes a un impact direct sur l'intelligence collective des groupes. D'autre part, la masculinisation des discours et des structures rend encore plus inaccessible le logiciel libre aux femmes. Il s'agit bien d'un enjeu de société et il me paraît impensable d'être exclue avec une bonne moitié de l'humanité. Au sein de l'association Chtinux²⁵, au moment de mon arrivée, le Conseil d'Administration avait décidé de mener des actions d'ouverture vers la gente féminine. Nous avons donc organisé un rendez-vous informatique féminin afin de débattre et échanger entre femmes. Cette action a été source de nombreuses polémiques mais a permis de faire connaissance avec quelques participantes.

Le mouvement libriste se différencie donc de l'ESS par une perception différente du territoire, des freins techniques à la compréhension des novices et une prédominance de la gente masculine.

II) Modèle économique

A) Terrain commun

Rémunération du travail plutôt que du capital

D'une part, la rémunération se fait principalement sur le travail, les possibilités de rémunération du capital sont généralement très encadrées ou totalement absentes. En logiciel libre, il est d'usage de dire qu'on ne paye qu'une seule fois le logiciel. Si un ou plusieurs acteurs de l'écosystème prennent en charge ce coût, le logiciel sera ensuite disponible pour tous. Ainsi, le temps de travail de développement ou le service qui peut en découler a une valeur marchande mais pas le logiciel en lui-même. On ne peut pas monétiser un logiciel libre sous forme de rente.

Sur ce point, nous pouvons faire un parallèle avec les réserves impartageables des sociétés coopératives. Sur ce principe, même si le travail des associés est payé, les réserves de la société ne peuvent être partagées entre les associés. Cela assure une certaine pérennité aux logiciels libres

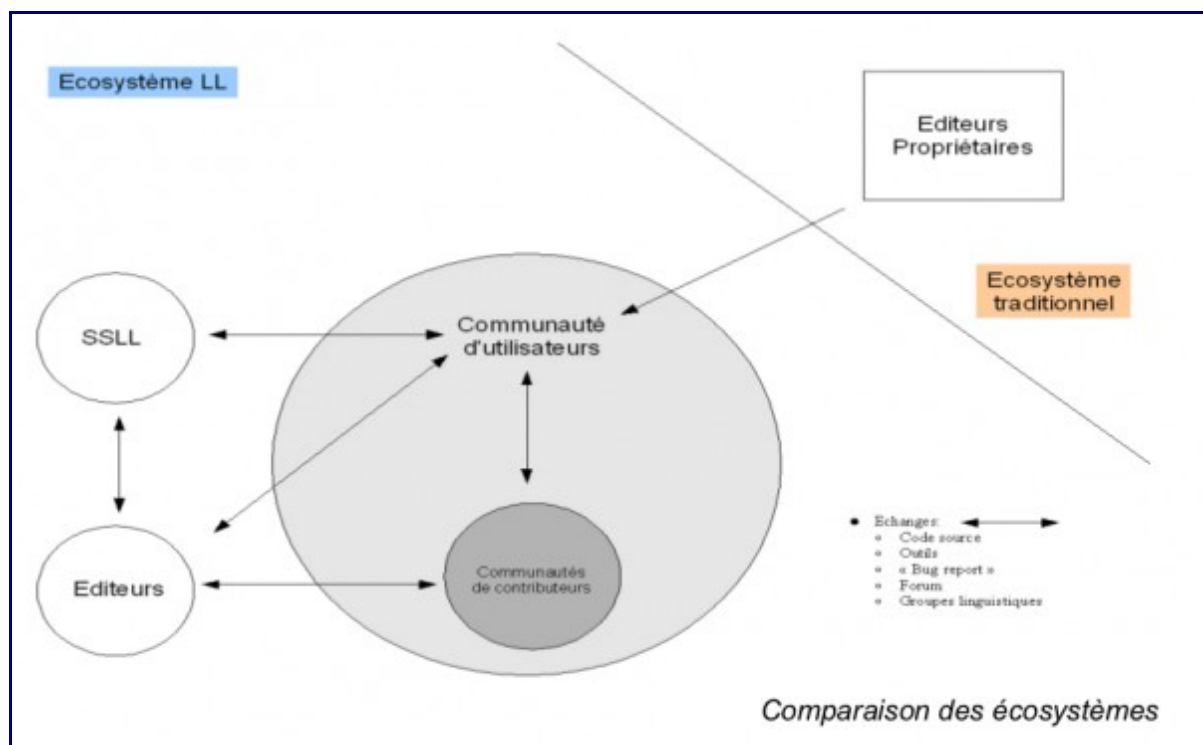
²⁵ **Chtinux** est le groupe d'utilisateurs de Logiciels Libres de Lille. C'est une association à but non lucratif (loi 1901) composée exclusivement de bénévoles.

comme aux SCOP.

L'hybridation des ressources

D'autre part, on relève également une ressemblance sur la capacité des deux mouvances à associer différents acteurs intéressés au processus de création de valeurs. Ainsi, en ESS comme dans le Logiciel Libre, individus ou communautés sont acteurs des solutions dont ils bénéficient. « Chaque personne est considérée dans sa double qualité de contributeur et de bénéficiaire du progrès économique, social et environnemental. »²⁶

Dans les deux mouvements, la question du sens des actions entreprises est fédératrice. « Le modèle de création du Logiciel Libre s'appuie sur un fort investissement humain et sur le partage de valeurs au sein d'un même projet. » Il permet de garder une certaine cohérence malgré la diversité des acteurs qui interagissent. Le schéma suivant est extrait d'un livre blanc publié par l'April en 2007 « Livre blanc sur les modèles économiques du logiciel libre »²⁷.



Les acteurs se définissent en fonction de leur type d'activité ou leur savoir-faire. Leurs intérêts à participer peuvent être très divers. « Les projets comportent des utilisateurs et des développeurs aux savoir-faire complémentaires organisés en communautés interagissant autour de systèmes de production de code, de documentation et de mises à jour ». Contrairement aux idées reçues, les acteurs du logiciel libre ne sont que très rarement philanthropes. Certains participent à des projets

26 Alternatives économiques, Pour une autre économie. Page 14.

27 <http://www.april.org/livre-blanc-sur-les-modeles-economiques-du-logiciel-libre>

par passion : « Tout bon logiciel commence par gratter un développeur là où ça le démange. »

Cet élément peut être rapproché de la définition du *Hacker* que nous n'avons pas encore eu l'occasion de préciser. Un hacker est une personne qui étudie, bidouille, teste et cherche les solutions les plus élégantes pour résoudre un problème par passion. Il est souvent fier de construire ou de participer au développement de solutions qu'il utilise. Il déconstruit, reconstruit et apprend par l'expérience. Eric Raymond, dans son célèbre essai « La cathédrale et le Bazar » dit : « un bon programmeur sait quoi écrire. Les grands programmeurs savent quoi réécrire (et réutiliser) ».

D'autres types d'acteurs ont des intérêts économiques : c'est souvent le cas des sociétés de services (SSLL) qui structurent leur activité autour de services de supports, de personnalisation, de déploiement de logiciels libres ou de formation. Elles utilisent les logiciels et peuvent ainsi signaler les bug ou remettre à disposition de la communauté des versions développées spécifiquement pour l'un de leurs clients. Les sociétés de taille plus importante et dont le chiffre d'affaire dépasse les centaines de milliers d'euros sont plus à même de se positionner comme éditeurs de logiciels libres. C'est le cas par exemple d'Adacore ou Mandriva.

Pour finir, une partie des utilisateurs contribue au projet. Ils ne tirent pas d'intérêt financier direct mais les programmes développés correspondent à ce dont ils ont besoin et la prise en compte des contraintes qui les entoure est également un gage de qualité pour le logiciel.

Enfin, quels que soient les acteurs, le travail collectif permet l'adoption de normes qui facilitent les échanges et l'interopérabilité des logiciels, c'est-à-dire la capacité de ceux-ci à fonctionner avec d'autres logiciels ou systèmes, existants ou futurs.

Ainsi, du développement à l'utilisation en passant par le service et l'adaptation, l'écosystème du logiciel libre forme un continuum.

En Économie Sociale et Solidaire, on différencie trois types d'acteurs : la société civile, les acteurs du secteur public et ceux de l'économie marchande.

Dans un projet d'Agenda 21, là où les collectivités travaillent en partenariat avec citoyens et entreprises sur un même territoire, la cohésion se fait davantage par le biais de la proximité géographique. Les collectivités peuvent mettre à disposition des moyens matériels ou financiers à travers des subventions ou des conventions. Par exemple, l'AMAP « la fée de champs » profite de locaux à la maison de quartier Vauban. La société civile peut mettre en œuvre de la réciprocité.

Si nous prolongeons le cas de l'AMAP, l'organisation interne est prise en charge par des membres bénévoles. Et pour finir, le contact qui nous lie à Lucie, notre productrice, formalise une relation

économique : elle nous fournit les légumes du moment contre un prix fixe.

B) Originalités

En France, le logiciel libre est majoritairement financé par les entreprises ; aux Etats-Unis, les fonds publics ont financé certains projets de développement. En revanche, en France, les administrations participent davantage en se plaçant comme clientes. Par exemple, l'Assemblée Nationale ou la Gendarmerie Nationale qui ont migré vers GNU/Linux, un système d'exploitation libre. Dans certains cas, elles libèrent du code. C'est le cas d'EDF qui participe, avec d'autres collectivités, au développement de logiciels métiers spécifiques. C'est également le cas du développement d'une suite de logiciels de gestion de services municipaux (cadastre, concessions de cimetières, etc.) appelée OpenMairie.

Toutefois, si on compare le poids des collectivités au sein du mouvement libriste et celui qu'elles ont dans l'ESS, on observe une plus forte présence dans l'ESS. Cela s'explique notamment par l'ancienneté de l'ESS qui lui a permis progressivement de se faire une place au sein des débats politiques. L'April mène, pour le logiciel libre, un travail de sensibilisation et de mobilisation des politiques. Cependant, la majorité des politiciens actuels sont loin d'appréhender les enjeux qui se trament autour de l'utilisation des logiciels libres.

III) Gouvernances

A) Terrain commun

Au cœur de l'ESS comme du mouvement libriste, la gouvernance est partagée. Les prises de décisions sont collectives ou concertées. Certaines structures ont des modes de gouvernances démocratiques. Une approche pragmatique semble également commune. Les solutions concrètes, pratiques et efficaces sont souvent adoptées, quelle que soit leur origine. Cela confère une certaine liberté d'entreprendre au sein des groupes et donne de la légitimité à ses membres qui sont ainsi incités à faire des propositions.

Aussi, au sein du mouvement libriste comme en ESS, les structures prennent une grande diversité de forme. Chaque initiative a sa propre organisation interne qui découle de sa vision. Par exemple, chaque Sel est fondamentalement différent, comme chaque projet de développement est unique. La forte implication humaine des groupes d'individus au sein des structures leur confère une des particularités auxquelles ils tiennent.

B) Originalités

Le mode de développement des logiciels libres a la particularité d'être ouvert et horizontal. En ESS, même si les acteurs sont associés, la prédominance d'un des trois acteurs lui donne généralement une position de force. En effet, au sein d'une collectivité sans volonté politique, il est difficile de faire avancer un projet. Inversement, au sein d'une structure comme les Cigales, le choix des structures soutenues appartient bien aux membres. Les formes d'auto-organisation diverses peuvent être mises en œuvre, mais elles ne sont pas toujours horizontales. Le développement d'un logiciel libre est comparé à un bazar, par opposition à la cathédrale symbolisant le développement de logiciel propriétaire.

Le bazar	La cathédrale
Processus de création ouvert à tous	Nombre réduit de participants
Idées distribuées et testées par tous dès le départ	Planification, réseau fermé
Diversité des points de vue	Résultat final livré aux non-initiés

Au travers du développement du noyau Linux, Eric Raymond nous montre en quoi ces deux modèles sont distincts : le bazar, sans organisation apparente, se trouve même plus efficace à un certain niveau de complexité. « Linux a remis en cause une grande partie de ce que je croyais savoir. [...] Je pensais qu'il existait une certaine complexité critique au-delà de laquelle une approche plus centralisée était nécessaire ».

En effet, le noyau d'un système d'exploitation est un programme très complexe. Linus Torvalds encourageait les développeurs à distribuer vite et à une fréquence importante les évolutions et travaux en cours. Il insiste également sur la nécessité de déléguer tout ce qui paraît possible et de conserver une forte proximité avec les contributeurs : « Soyez ouverts jusqu'à la promiscuité ».

Que ce soit dans le fonctionnement des collectifs, sur l'utilité sociale que peuvent avoir leurs activités ou encore dans leur modèle économique ou leur gouvernance, l'ESS et le mouvement libriste partagent des traits de caractère et des particularités. Ainsi, l'ESS et le mouvement libriste présentent suffisamment de points communs pour qu'une compréhension mutuelle s'instaure et suffisamment de divergences pour que les échanges soient enrichissants dans les deux sens.

Pour conclure cette seconde partie, notons qu'au sein de l'ESS comme dans le mouvement libriste, la diversité d'acteurs les rend peu lisibles et accessibles au grand public. Pour parer à ce travers, des initiatives sont portées au niveau national. Nous pouvons nous interroger sur le sens d'une démarche d'une telle ampleur. En ESS, des États Généraux sont en cours, alors que l'April mène des actions directement à destination des politiques pour faire modifier les lois.

IV) Le développement durable

1) Terrain commun

Si le rapprochement entre ESS et développement durable est souvent fait, celui entre Logiciel libre et développement durable semble moins évident à première vue. Toutefois, comme fréquemment en matière de logiciel libre, le sujet n'est pas technique mais relève plutôt de la citoyenneté. Au cours de cette sous partie, nous montrerons en quoi l'utilisation de logiciel libre peut être considérée comme une action menée en faveur du développement durable.

Pour commencer, la définition même du développement durable s'applique très facilement au développement et à l'utilisation de logiciel libre : « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »²⁸

En ce sens, le logiciel libre s'inscrit dans la définition du développement durable.

Puis, si nous observons l'utilisation et le développement de logiciel libre au regard des trois axes du développement durable, nous constatons de nombreux points de coïncidence.



Commençons par l'axe environnemental. Bien

que l'utilisation d'ordinateur permette de limiter la consommation de papier et les déplacements, il contient des composants très toxiques qui doivent être traités. De ce fait, il est conseillé de prolonger au maximum sa durée de vie.

Éviter de changer trop fréquemment de machine présente également un gain d'énergie lors de la fabrication. L'énergie dépensée pour la fabrication et pour la fin de vie d'un ordinateur est 2 fois plus importante que la quantité d'électricité consommée durant toute son utilisation. Ainsi, même si le matériel plus récent nécessite moins d'énergie pour fonctionner, il est dans un premier temps

²⁸ Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland.

préférable de conserver son ordinateur. Dans un second temps, quand un nouvel achat s'impose, la comparaison de la consommation d'énergie peut être un critère d'achat pertinent.

Toutefois, avant de passer à cette étape, il paraît important de comprendre la notion d'obsolescence programmée contre laquelle le mouvement libriste milite. Contrairement aux idées reçues, un ordinateur n'est pas obsolète tous les 6 mois ou dès qu'une nouvelle version de Microsoft Windows sort. Les fabricants d'ordinateurs et les éditeurs de logiciels propriétaires surenchérisent constamment. Les logiciels sont de plus en plus gourmands en ressources et conservent des défauts afin de justifier de l'achat de la version suivante. Quant aux ordinateurs, ils sont conçus pour une durée de vie plus courte. Ce mécanisme est en place depuis l'apparition du logiciel propriétaire.

Les logiciels libres, en favorisant l'interopérabilité et les standards ouverts, améliorent la longévité d'utilisation des ordinateurs. Concrètement, pour un ordinateur ancien, deux solutions permettent de prolonger sa durée de vie : réinstaller un système d'exploitation libre comme GNU/Linux ou installer des logiciels libres dont les versions sont conçues pour être peu gourmandes en ressources. Cela permet de limiter la nocivité des ordinateurs sur notre environnement.

Sur le plan social, le logiciel libre présente différents avantages. Tout d'abord, il limite la fracture numérique. Les logiciels libres peuvent être téléchargés, copiés, distribués en toute légalité : ils sont facilement disponibles pour tous sans discrimination sociale ni limitation. Le logiciel libre favorise donc la diffusion des technologies de l'information auprès des populations, et dans ce sens, le logiciel libre peut également être rapproché des démarches d'éducation populaire. L'action des GULLs en donne une illustration permanente.

À l'échelle internationale, le logiciel libre, par sa liberté d'étude, permet un transfert de savoirs sans relation de dépendance Nord - Sud . Il offre ainsi à tous les pays un accès à un savoir faire technique de haute qualité. Les logiciels libres conçus dans les pays du « Sud » et utilisés dans les pays du « Nord » sont une belle démonstration de cette autonomie.

Le logiciel libre encourage également la diversité culturelle. L'accès au code source ainsi que le droit de modifier ce dernier garantit, par exemple, le respect des cultures. En effet, un logiciel peut être traduit dans tous les dialectes, pourvu qu'il y ait des personnes motivées pour le faire. Ceci contraste avec les logiciels propriétaires, dont la traduction n'est assurée que si elle est rentable. Par exemple, l'association An drouizig traduit en breton des logiciels comme Open Office ou Mozilla Firefox et met à la disposition de tous ses traductions.

Les logiciels libres rentrent dans un mode de consommation équitable qui replace l'homme au coeur du système. L'utilisateur peut participer à l'élaboration du logiciel : en remontant les bugs, en

réalisant des traductions, en faisant part de ses souhaits, etc. Il devient ainsi un développeur du logiciel.

Au-delà des aspects environnementaux et sociaux, le logiciel libre a également une démarche économique particulière. Elle s'est construite par opposition au logiciel propriétaire dont l'éditeur peut imposer sa volonté aux utilisateurs et donc privilégier son intérêt. La seule option de l'utilisateur est de faire jouer la concurrence or, la migration d'une solution à l'autre a un coût humain et financier important. Cela suppose également qu'il existe effectivement une concurrence et qu'elle réponde bien au même besoin. En pratique, de nombreuses façons d'entraver la concurrence sont par ailleurs mises en œuvre par les éditeurs de logiciels propriétaires : défaut d'interopérabilité, verrouillage des marchés, intimidation par le biais du droit des brevets, menottes numériques, etc.

Par opposition, le logiciel libre est un bien commun. Son code est ouvert, chaque utilisateur a la possibilité de l'adapter à ses propres besoins en s'affranchissant du pouvoir des monopoles des entreprises. Cela garantit l'émergence de nouvelles solutions adaptées aux besoins de tous. Ainsi, s'il existe un ou plusieurs développeurs suffisamment motivés, un logiciel libre émergera, qu'il réponde ou non à un intérêt commercial. C'est également une des raisons permettant l'apparition de logiciels traduits dans différents dialectes locaux, tels que le Breton.

Le logiciel libre favorise la rémunération du travail par opposition à une économie de rente. Les prestations de services qui s'appuient sur le logiciel libre sont principalement de l'installation, de la personnalisation, du développement de fonctionnalités ou encore de la formation. La vente de licences est un phénomène marginal. Ce modèle économique a une implantation locale forte et favorise l'existence d'un savoir faire. Certains développeurs libristes aiment se comparer à des artisans numériques, qui offrent la possibilité de se substituer à un processus industriel et de se libérer d'une offre limitée à des « composants sur étagère ».

Le service en informatique libre est une activité économique dans laquelle les échanges sont asymétriques et horizontaux. Les développeurs travaillent en coopération et bénéficient chacun des contributions de tous, ils forment ensemble un « réseau de prestataires ». Par exemple, un développeur offre sa parfaite maîtrise d'un logiciel, en intervenant sur des problématiques très spécifiques. En retour, le réseau et les utilisateurs contribuent à l'enrichir ou à le promouvoir. Le logiciel libre est principalement basé sur une économie de services, bénéficiant à l'emploi local et au développement du territoire.

Partie 3 : Vers une approche mutuelle

I) Qu'est-ce que l'ESS peut apporter à la mouvance libriste ?

A) Les formes juridiques

Les structures du mouvement libriste utilisent les statuts de l'économie sociale et solidaire, la plus courante étant l'association ou, dans le monde anglo-saxon, la fondation. Mais, plus récemment, on voit également se dessiner des SCOP (Société Coopérative de Production) et des SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Comme nous l'avons déjà développé au cours de ce mémoire, nous ne nous attarderons pas sur les deux exemples de Cliss XXI et de SCIL présentés dans la première partie. Cet héritage de l'ESS dont profitent les structures du mouvement libriste ne porte pas à débat. Il est reconnu et apprécié.

B) Un cadre de réflexion plus sociétale

Le mouvement libriste a conscience que son approche dépasse parfois le logiciel en lui-même et devient plus une manière de s'organiser, de travailler, par exemple en partageant la connaissance. En 1999, le documentaire « Nom de code : Linux » témoignait « *ce serait peut-être l'une des plus grandes occasions manquées de notre époque si le logiciel libre ne libérait rien d'autre que du code* ». Cependant, si ce mouvement de transposition des libertés dans différents domaines (musique, image, art, cartographie, encyclopédies, ressources éducatives, données publiques, etc.) est une réalité, il y a une réelle difficulté à formaliser des fins communes. Pour cela, les méthodologies et grilles d'analyse produites par l'ESS pourraient être utiles aux structures du logiciel libre.

La définition d'utilité sociale est fortement liée à l'ESS. Cette notion apparaît en 1998 dans un contexte fiscal associatif. Une activité d'utilité sociale au sein d'une association sera traitée spécifiquement en termes de concurrence et d'imposition, sous réserve qu'elle respecte les principes suivants :

- le produit est d'utilité sociale si l'activité tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou l'est de façon peu satisfaisante ;
- le public visé doit correspondre à des personnes qui ne peuvent accéder aux services offerts par le marché pour des raisons économiques ou sociales ;

- les excédents doivent être destinés au financement de projets dans le cadre de l'objet non lucratif ;
- le prix est soit homologué par les pouvoirs publics, soit inférieur à ceux pratiqués par le secteur marchand, soit modulé en fonction de la situation sociale des bénéficiaires ;
- La publicité, étant un indice de lucrativité, est interdite, mises à part les campagnes d'appel à la générosité publique et les informations diffusées aux personnes ayant déjà bénéficié des prestations de l'association.

Successivement, le CNVA (Conseil National de la Vie Associative) en 1996, le rapport Lipietz en 2001 et le CELAVAR (coordination associative de développement durable des territoire ruraux) ont travaillé sur les différents critères de l'utilité sociale.

À partir de 2003, l'économiste Jean Gadrey propose de définir l'utilité sociale par les valeurs. *« L'activité d'une organisation d'économie solidaire a une utilité sociale, ou une valeur sociétale, si elle a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer à des objectifs collectifs ou sociétaux (ou "bénéfices collectifs") dont les principaux sont les suivants : la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris l'affirmation de nouveaux droits ; la solidarité nationale ou locale, le lien social de proximité et la sociabilité ; l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable dont font partie l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, la démocratie ».*

Dans le rapport Gadrey, 5 tableaux précisent les critères :

- utilité sociale à forte composante économique ;
- thèmes de la lutte contre l'exclusion et les inégalités, du développement humain et du développement durable ;
- lien social de proximité et démocratie participative ;
- contributions à l'innovation sociale, économique, institutionnelle ;
- utilité sociale « interne », mais avec des effets possibles de « contagion » externe.

Jean Gadray propose également une grille transversale afin de synthétiser l'ensemble.

Nous l'appliquerons à deux structures : d'une part la coopérative de conseil Extra-Muros et d'autre part l'association Chtinux. Commençons par Extra-Muros, un cabinet de conseil en Économie Sociale et Solidaire implanté sur la métropole lilloise

	Critères de références (valeurs, finalités)	Résultats attendus	Effets ou impacts escomptés
Niveau des adhérents-usagers, bénéficiaires ou « public cible » de la structure	Renforcement de : autonomisation des personnes, responsabilisation, qualification, solidarité, mutualisation, coopération, etc.	Un accompagnement concret qui permet à toutes les parties prenantes de s'inscrire dans la dynamique du projet.	Construire des ponts entre les entreprises et les collectivités territoriales, entre les associations et l'économie et entre l'environnement et le social.
Niveau du type d'activités développées dans un espace public de proximité	Promotion de : intégration, insertion par l'activité et le travail, du « capital social » de groupes sociaux (etc.).	Le statut SCOP répond à la volonté d'entreprendre ensemble. Extra-Muros fait partie d'Initiatives et Cité, un club d'entreprises. Ainsi, certains axes stratégiques sont réfléchis ensemble, les capitaux peuvent être croisés mais le cluster donne également lieu à des échanges plus pragmatiques comme le partage de locaux.	Les échanges informels au sein de la coopérative sont fréquents. Comme par exemple la commande groupée de fromage de caramel de pommes ou de coquilles St Jacques. Quand un des membres à un « bon plan », il en fait profiter toute la maison. Cette habitude tend à s'inscrire plus officiellement au sein du groupe à travers la commande de papier et de fournitures recyclables.
Niveau des territoires du développement local	Modèle de développement équitable et durable. Logique de coopération. Accumulation de « capital social » du territoire.	La coopérative accompagne les acteurs du territoire autour de 3 pôles de compétences : action publique durable et cohésion sociale, urbanisme durable et citoyenneté active ainsi que développement économique responsable. La coopérative en tire des bénéfices qui lui permettent de se développer. Elle accorde également de l'importance à la cohérence de son activité avec ses pratiques internes. Chaque année, elle tire un bilan de cette activité au regard du développement durable et identifie des axes de progrès.	L'activité économique d'Extra-Muros a un impact direct sur le territoire car elle est un vecteur de promotion du développement durable, de l'économie sociale et solidaire, de la citoyenneté active et de toute forme de solidarité. Les pratiques internes de la coopérative tendent à se répandre aussi bien au sein d'Initiative et Cité qu'au sein de l'APES (Acteur Pour une Économie Solidaire).
Niveau sociétal plus large	Progression de : « socialité secondaire », solidarité élargie, démocratie participative.	Que la coopérative puisse avoir une activité économique viable tout en mettant en œuvre une démarche de développement durable en interne et dans ses activités vers l'externe.	Prouver par son existence depuis 10 ans que des manières d'entreprendre collectivement sont viables et que des pratiques de solidarité et de coopération peuvent être combinées avec une activité économique.

Nous allons poursuivre et appliquer cette même méthode à l'association Chtinux, qui fait la promotion du logiciel libre au niveau locale.

	Critères de références (valeurs, finalités)	Résultats attendus	Effets ou impacts escomptés
Niveau des adhérents-usagers, bénéficiaires ou « publics cibles » de la structure	Renforcement de : autonomisation des personnes, responsabilisation, qualification, solidarité, mutualisation, coopération (etc.).	Réappropriation de l'informatique. La plupart du temps, les participants viennent avec leur matériel informatique et c'est eux qui réalisent les installations. Si cela est trop complexe, des explications détaillées sur les opérations réalisées leur sont fournies.	Développement de compétences permettant une meilleure autonomie numérique et favorisant la liberté d'expression. Solidarité entre les utilisateurs du même logiciel, échanges d'astuces ou de bonnes pratiques.
Niveau du type d'activités développées dans un espace public de proximité	Promotion de : intégration, insertion par l'activité et le travail, du « capital social » de groupes sociaux (etc.).	Questionner les structures qui nous accueillent ou dont nous faisons partie sur leurs pratiques informatiques et les accompagner vers l'utilisation de logiciels libres. Par exemple : MRES et Café citoyen. L'implication dans le réseau local élargit cette démarche à un grand nombre d'associations et de structures qui nous consultent et avec qui nous montons en compétence en creusant les sujets pour leurs répondre. Ex : Dev Party sur un outil pour animer une logithèque.	Sens critique sur les logiciels propriétaires, prise en compte de certaines structures de l'adéquation de leurs valeurs avec celles portées par le mouvement libriste. Réflexion en cours sur l'animation d'une communauté d'utilisateurs d'un logiciel de gestion de caisse. Création de SCIL : réaction d'emploi et naissance d'un acteur économique apte à se positionner dans le champ marchand. L'association est également porteuse d'un poste salarié.
Niveau des territoires du développement local	Modèle de développement équitable et durable. Logique de coopération. Accumulation de « capital social » du territoire.	Offrir des espaces d'échanges lors des install party afin de permettre aux participants de partager leurs connaissances. Démarcher les responsables politiques afin de les sensibiliser au logiciel libre. L'association a, par exemple, participé à la campagne Candidats.fr qui consistait à faire signer aux futurs élus des chartes d'engagement oral.	Certains membres participent au développement de logiciels libres qui peuvent être utilisés, étudiés, distribués ou modifiés par la suite. La nature même d'un logiciel libre lui confère les qualités d'équité et d'accumulation de capital immatériel.
Niveau sociétal plus large	Progression de : « socialité secondaire », solidarité élargie, démocratie participative.	Par le logiciel libre, Chtinux défend les droits de tous les utilisateurs.	Partage du savoir et coopération entre utilisateurs. Comme tous les biens immatériels, un logiciel est très facilement copiable et distribuable à l'échelle de la planète. Si un membre de l'association remet à disposition une des améliorations qu'il a faites pour répondre à un besoin local, celle-ci sera également réutilisable par n'importe qui dans le monde qui aurait cette même problématique. Inversement, Chtinux utilise et promeut des logiciels développés par des communautés dans lesquelles l'association n'est pas nécessairement investie.

Malgré les objets très distincts de ces deux structures, nous remarquons que chacune a un intérêt et une fonction pour la société. Ce genre de méthodologie, usuelle dans le domaine de l'ESS, permet ainsi aux structures du logiciel libre de se questionner sur leurs pratiques. Celles-ci sont incluantes et invitent à initier de nouvelles démarches.

La définition d'utilité sociale en Logiciel libre est fortement liée à la notion de bien commun et de lutte contre la « propriété intellectuelle »²⁹. Philippe Aigrain, dans son ouvrage *Cause Commune*, défend cette position : « *La production et le partage de l'information et des créations sont plus libres qu'avant, et la multiplication des échanges esquisse une société mondiale, diverse et solidaire. Les médias coopératifs, les logiciels libres, les publications scientifiques ouvertes et les autres biens communs réinventent les démocraties.* »

En Économie Sociale et Solidaire, l'utilité sociale est plus large et touche des domaines plus variés. Le mouvement libriste ne traite qu'occasionnellement des thèmes comme la réduction des inégalités économiques et sociales, le lien social de proximité et la sociabilité, la santé, l'environnement ou la démocratie.

Pour conclure, nous considérons l'utilité sociale comme en trait commun entre le mouvement libriste et l'ESS, bien que chacun l'ait investie en fonction de ses propres préoccupations.

C) Des modes de financement mixte

L'hybridation des ressources utilisées en Économie Sociale et Solidaire pourrait être une piste de développement intéressante pour les structures du mouvement libriste. Ainsi, l'équilibre entre différentes sources de financement permet aux structures d'éviter de rentrer dans une forme de dépendance trop importante vis-à-vis d'un tiers. Le montage financier de certaines structures de l'ESS peut être très complexe mais il permet d'intégrer les parties prenantes et de répartir les charges.

Toutefois, il semble qu'en pratique nombre de projets d'envergure, disposant d'un cycle de production stable, se trouvent déjà en situation d'hybridation de ressources. Ceci pourrait être mis en évidence via des outils méthodologiques fondateurs de l'économie solidaire.

29 Notons à ce sujet que, d'après l'April, cette expression « est très vague et n'a pas de sens précis, recouvrant de nombreuses notions juridiques comme le droit d'auteur, le droit des marques, des modèles, des brevets, etc. qui ne sont pas définies dans les mêmes contextes. En mélangeant toutes ces notions, on tend à faire croire qu'il s'agit de droits identiques alors qu'il n'en est rien. Si logiciels libres sont basés sur le droit d'auteur, cela n'empêche pas les brevets logiciels de leur être nuisibles, par exemple. De plus, l'usage de ce terme pousse le public à penser à ces questions de droit d'auteur, brevets... par analogie avec les droits de propriété pour les objets physiques. Mais, on ne peut pas appliquer les mêmes schémas de pensée à des biens physiques et à des ressources immatérielles. »

II) Qu'est-ce que la mouvance libriste peut apporter à l'ESS ?

Les apports du mouvement libriste à l'économie sociale et solidaire que nous avons référencés se présentent sous trois formes.

Tout d'abord, la proximité de valeurs entre les deux mouvements confère au logiciel libre des caractéristiques qui correspondent aux exigences de l'ESS. Ainsi, l'ESS peut reprendre le contrôle de son informatique et la construire pour qu'elle réponde à ses pratiques et à ses valeurs.

Ensuite, le mouvement libriste a engendré des logiciels correspondant aux besoins de l'ESS. Ainsi, quand le choix de l'utilisation d'un nouveau logiciel se pose, il paraît rationnel d'étudier les solutions libres disponibles.

Pour finir, l'utilisation de logiciel libre permet de se réapproprier l'informatique. Quels que soient les choix réalisés, toutes les clefs sont entre les mains de la structure.

A) Des outils cohérents avec les valeurs de l'ESS

L'Économie Sociale et Solidaire porte de l'importance à la cohérence entre ses pratiques quotidiennes et les valeurs qu'elle porte. Ainsi, on peut envisager le logiciel libre comme une pratique de consommation responsable qui replace le consommateur en tant qu'acteur et qui prête attention à l'équilibre, à l'équité sociale. Pour mieux comprendre la démarche des structures de l'économie sociale et solidaire qui changent de système d'exploitation pour adopter GNU/Linux, nous analyserons un retour d'expérience de l'APES . Pour finir, nous élargirons à l'aide de quelques ouvrage comme “L'Éthique Hacker et l'Esprit de l'ère de l'information” et “La bataille du logiciel libre”.

Lors d'un entretien dont vous retrouverez la version complète en annexe , Véronique Branger³⁰ témoigne des motivations et des difficultés de migrer une structure sous GNU/Linux.

Déjà utilisatrice de logiciels libres dans son précédent poste et arrivant à l'APES, il lui paraissait naturel d'impulser la migration vers les logiciels libres. Le projet a été présenté au collectif, et après quelques débats, la décision fut prise. La principale motivation était alors d'utiliser des outils cohérents avec les valeurs que porte la structure. Au sein de l'équipe salariée, pas d'opposition forte ; simplement quelques réticences dues au



30 Directrice de l'APES

changement et à la perte des repères. Mais, comme le dit très bien Véroniques Branger « Si ç'avait été pour utiliser un autre logiciel Windows ç'aurait été pareil ! » Ainsi, le libre n'est pas remis en cause, mais l'effort d'adaptation est mis en balance avec la volonté de rentrer dans un mode de consommation responsable. L'APES a fait appel à Cliss XXI pour effectuer cette migration. Les choix de distribution et de logiciels leur ont été laissés. Ces sujets ont été considérés comme techniques et l'appel à un prestataire inspirait confiance. On peut supposer que dans une phase de découverte, la forte présence d'un tiers technique est nécessaire, mais avec le temps, le besoin d'autonomie est plus fort. Les Clubs Cigales, dont les bureaux sont voisins de l'APES, sont sous GNU/Linux depuis plusieurs années et font également appel à Cliss XXI. Ils ont récemment insisté pour changer de distribution afin de pouvoir réaliser eux-mêmes les mises à jour. Ils ont ainsi migré de Debian à Ubuntu. À l'APES, l'utilisation de logiciels est principalement centrée sur la bureautique. De ce fait, la recherche de nouveaux logiciels est plutôt rare ; et quand elle est nécessaire, elle repose sur son prestataire.

Une fois la migration réalisée, les salariés ont, pour la plupart, rapidement retrouvé leurs marques. L'appréhension qu'un tel changement peut susciter, n'était globalement pas fondée. Les personnes les moins à l'aise avec l'informatique, ont eu besoin d'un peu plus de temps, mais ont fini par adopter le nouveau système d'exploitation. La migration a été réalisée sur tous les postes de la structure. Le passage s'est fait en une seule fois sans retour en arrière envisagé. Toutefois, Véronique Branger conseille aux structures qui adoptent la même démarche de garder, dans un premier temps, un ordinateur sous Microsoft après les premiers mois de migration. L'effet sécurisant est bénéfique, le temps de découvrir tous les usages et de vérifier la compatibilité avec les périphériques comme les vidéo-projecteur ou l'imprimante. Durant cette phase d'appropriation, les questions d'utilisateurs non résolues par l'équipe salariée étaient centralisées, puis transmises à Cliss XXI.

Concernant son impact sur le fonctionnement interne des équipes, la migration n'a pas amplifié ni soudé davantage les salariés. En effet, les conseils et astuces circulaient au sein des équipes déjà bien avant le passage au logiciel libre et ont perduré. Du point de vue utilisateur, la migration n'a pas changé grand-chose dans leur rapport quotidien à l'informatique. L'APES, par contre, en tant que tête de réseau, se sent plus en accord avec ses principes et considère l'utilisation de logiciels libres comme normale, étant donné son implication au sein de l'ESS. Elle n'a pas communiqué sur ce chantier en externe et n'estime pas être particulièrement prescriptrice de logiciels libres. Les bureaux ne sont pas un lieu de passage pour le grand public et les documents dédiés à l'externe sont envoyés sous format PDF ou en .doc (le format ODF étant réservé à l'interne). Sur le plan économique, l'impact de la migration n'a pas été mesuré. Toutefois, ce n'est pas surprenant, car il ne

s'agissait pas d'une motivation initiale du projet. Pour élargir et conclure l'entretien, Véronique Branger nous montre qu'elle a pleinement conscience des bénéfices indirects de l'utilisation du logiciel libre sur les plans social, économique et environnemental. Il est intéressant de démontrer une fois de plus que le discours idéologique du logiciel libre peut tout à fait être maîtrisé et réinvesti par un autre courant, sans la moindre approche technique.

B) Des outils adaptés aux pratiques de l'ESS

Au-delà de la cohérence des valeurs, l'ESS a besoin d'utiliser des outils de qualité, correspondant à ses pratiques propres. En effet, au quotidien, les outils sont structurants pour les usages. Il convient donc de les choisir avec soin, voire de les adapter aux pratiques en place. Il est possible aussi d'introduire, là où c'est pertinent, des innovations en adéquation avec l'objet de la structure. Parmi ces pratiques innovantes, nous retiendrons deux approches méthodologiques, ainsi que trois solutions logicielles.

Des méthodes

Parmi les modes d'organisation qui peuvent être utilisés au sein du mouvement libriste, deux méthodes ont attiré mon attention car elles semblent spontanément correspondre à des comportements courants en ESS. Bien qu'elles ne soient pas encore très répandues, nous allons démontrer dans cette sous partie qu'elles représentent un apport méthodologique utile aux structures de l'ESS.

Le 12 avril, dans le cadre des conférences mensuelles de Chtinux, Frédéric Couchet³¹ nous démontrait l'intérêt d'utiliser des GTD. Cette conférence était filmée, vous la retrouverez à cette adresse : <http://www.f.0x2501.org/p/gtd/>

Il l'introduit en décrivant une suite de situations où l'on omet des petite tâches même importantes qui nous mettent dans des situations inconfortables comme oublier les piles d'un jouet pour ses enfants. Il estime que le cerveau est fait pour être créatif. Il est fréquent de surcharger sa mémoire d'éléments. GTD libère le cerveau d'informations qui peuvent être externalisées, pour les mettre dans un système fiable et se consacrer aux tâches plus créatives. Il insiste sur le fait qu'il est inutile de passer son temps à planifier « le but de GTD, c'est pas de s'organiser, c'est de faire ».

GTD ou Getting Things Done est une démarche d'organisation personnelle qui facilite la gestion des

³¹ Co-fondateurs de l'April en 1996, président jusqu'en 2005 et délégué général depuis. Il est l'un des plus grands spécialistes français du logiciel libre.

priorités au quotidien. David Allen, dans un ouvrage publié en 2001, résume le principe en une phrase : "*Faire avancer les Choses, l'art de la productivité sans stress*". L'objectif est de se mettre en position d'agir immédiatement et d'agir par petites tâches définies au fur et à mesure. Cette approche est très concrète et pragmatique. L'idée est de s'appuyer sur des supports dans lesquels nous avons confiance et qui sont facilement accessibles. Par exemple, Frédéric Couchet utilise un petit carnet à « faible teneur technologique » : pour lui, l'intérêt de ce support est d'être agréable et de ne jamais tomber en panne, puis de lister les tâches et de les pondérer. Ainsi, avant de choisir par quoi commencer, toutes les tâches sont renseignées, l'attention peut se porter sur le moment présent sans se soucier des prochaines tâches planifiées. Elle permet également de ne pas culpabiliser sur les tâches non effectuées, on peut choisir de ne pas les réaliser ou dans un contexte de travail différent, ce qui explique qu'elles ne soient pas faites.

La méthode GTD part du principe qu'une action ne peut se lancer n'importe où, ni n'importe quand. Du point de vue du pilotage de projets en ESS, ce constat est intéressant. En effet, l'environnement dans lequel on se trouve prend une place particulièrement importante et explique souvent en partie la réussite ou les difficultés rencontrées lors d'une missions. Chez Extra-Muros, chaque début de mission commence par une étude du territoire. Ainsi, la notion d'urgence n'est pas toujours un critère suffisant pour choisir la prochaine tâche à effectuer. GTD précise quatre critères pour de référence :

1. *Contexte* : l'endroit où l'on se trouve, les outils disponibles, les limites et possibilités de l'environnement.
2. *Temps disponible* : le temps libre avant la prochaine obligation, le temps estimé de la réalisation de chaque prochaine action listée.
3. *Énergie physique et mentale* : l'énergie dont on dispose, et les actions qui s'accordent à cette vigueur.
4. *Priorité* : pour les différentes actions réalisables au vu des trois critères précédents, laquelle a le plus d'importance.

Il est ainsi possible de créer des listes par contexte, d'y noter précisément la prochaine action. Par exemple un contexte bureau avec ou sans connexion internet, un contexte travail avec telle personne...

Pour mettre en place cette méthode, quatre étapes sont définies :

- Tout d'abord, la collecte qui consiste à noter au fur et à mesure les projets à traiter, ainsi que l'endroit où retrouver des documents complémentaires ou une idée. Il est recommandé de réduire au

minimum les lieux de collecte d'idées et d'avoir une « boîte d'entrée » qui regroupe toutes les choses à faire.

- L'étape suivante consiste à traiter les projets. Pour cela, commencer par formuler le résultat qui est attendu sur chaque projet puis identifier la première action et notez-la dans la liste des actions.

- Ensuite, il est préconisé d'organiser ses actions en trouvant des moyens de se mettre des rappels ou en les triant par listes selon les critères décrits plus haut. Associer aux actions des contextes

- Revoir (« revue hebdomadaire ») Pour finir il est recommandé de faire régulièrement le tour de toutes les actions passées et à venir, c'est ce que l'on appelle la « Revue » qui peut se faire de manière hebdomadaire. C'est ce que fait l'April tous les vendredis midi sur un espace en ligne pour que tous les membres puissent participer. Lors des réunions d'équipe de SCIL, nous tentons également d'adopter cette pratique pour permettre à tous les membres de l'équipe d'être informés sur l'activité de chacun. La revue peut également se faire de manière mensuelle et annuelle. On utilise alors la notion d'altitude. L'image utilisée est celle d'un tarmac et d'un avion. Les projets à plus long terme comme les projets de vie peuvent également être traités et relevés dans une revue mensuelle ou annuelle. Les motivations fondamentales, celles qui vous motivent le matin pour vous lever sont également à prendre en compte.

Léo Babauta a fait évoluer GTD et nomme sa méthode ZTD (Zen Things Done)

- GTD peut être adopté partiellement, certaines personnes préfèrent n'utiliser qu'une partie et témoignent que cela leur est utile.

- Faire en premier les quelques tâches importantes à faire. Frédéric Couchet utilise l'image des petits caillons et des gros caillons. Pour rentrer un tas de cailloux dans un bocal il est plus facile de commencer par les plus gros.

- Mettre en place des routines : les habitudes sont reposantes et sécurisantes. ZTD encourage à prendre des temps de manière régulière pour réaliser certaines tâches. Par exemple, traiter tous ses mails le matin entre 9h et 10h.

Par la suite, nous l'avons interrogé plus spécifiquement sur la pertinence d'une telle méthode pour les structures de l'ESS. Les pistes de réflexion tournent autour de quatre thèmes. Vous retrouverez l'entretien complet en Annexe.

David Allen dit clairement que pour faire du GTD, correctement il faut tout appliquer (collecte, traitement, action, revue). Je n'ai pas l'impression que ce soit particulièrement souple, notamment le principe de la revue hebdomadaire. Ceci dit, c'est la seule vraie contrainte potentiellement difficile à suivre. Et au vu de la puissance du processus, ça vaut le coup.

Le reste (la collecte, la définition des prochaines actions...) est simple au final. Le côté souple est sans doute sur le fait que GTD se concentre en fait beaucoup sur la partie collecte et définition des prochaines actions.

Pour un projet, GTD ne conseille pas de définir toutes les étapes contrairement à beaucoup de méthodes. Il faut identifier précisément le but, les principes directeurs, imaginer le dénouement pour notamment être sûr de savoir si le but est atteint et ensuite définir la ou les prochaines actions à mettre en œuvre. Donc, c'est très souple et agile (comme on dirait aujourd'hui) :

Les méthodes Agiles

Les Méthodes Agiles sont des modèles de développement itératif et incrémental. C'est-à-dire que les logiciels sont construits progressivement en fonction de retours clients très fréquents. À chaque étape du développement, les orientations sont rediscutées. La proximité entre le client et les développeurs est un élément-clé de ces méthodes.

Les premières pierres de ces méthodes ont été posées en 1986, par Barry W. Boehm et le mouvement s'est progressivement construit jusqu'à la rédaction du Manifeste Agile en 2001. Cet ouvrage découle d'une rencontre entre dix-sept figures éminentes du développement logiciel. Il débute par la déclaration suivante : "*Nous découvrons comment mieux développer des logiciels par la pratique et en aidant les autres à le faire.*" Cette préoccupation de regroupement et de définition des caractéristiques communes semble comparable à des mouvements comme les 50 propositions pour l'ESS ou les États Généraux de l'ESS. En ce qui concerne les méthodes Agiles, la diversité des approches méthodologiques était importante, toutefois, les ressemblances ont permis de faire émerger des critères et une définition commune.

Avant de rentrer dans l'énumération des 12 principes généraux, nous relevons une seconde caractéristique commune : la préoccupation de faire valoir et d'appliquer des valeurs communes occupe une place importante. Toutefois, elle n'est pas vue comme incompatible ou opposée à une démarche commerciale. Ainsi, on retrouve dans le manifeste 4 valeurs fortes :

- 1) **L'équipe** « *Les individus et leurs interactions plus que les processus et les outils* ». En d'autres termes, les hommes priment sur les procédures. Nous retrouvons cette vision dans de nombreuses structures de l'Économie Solidaire qui portent leur attention sur la cohésion d'équipe, les échanges permanents et la collaboration de personnes coopérantes très différentes. Les outils sont perçus comme un support, s'ils deviennent trop structurants ou contrôlants, ils sont rejetés. Durant ma période de stage, Extra-Muros a tenté de mettre un place un outil de mesure du temps nommé « temps 2000 », ce logiciel a été finalement abandonné au profit d'une grille de calcul fait en interne et nommé symptomatiquement « temps 3000 ». La coopérative a refusé d'adapter son usage au logiciel et a préféré reconstruire un système qui supporte des habitudes de travail déjà mises en place ou qui souhaitaient être développées. Dans les méthodes agiles, la communication est une notion fondamentale.
- 2) **L'application** « *Des logiciels opérationnels plus qu'une documentation exhaustive* » : La vision est également très pratique. Pour un développeur et son client, il est vital que l'application fonctionne. La documentation, quand elle est bien faite, est un excellent moyen de communication mais elle est un support, pas un objectif. Les méthodes Agiles soulignent le risque de se fonder sur une documentation trop ancienne, non mise à jour. Ainsi, les développeurs préféreront commenter abondamment le code et veiller à ce que les transferts de compétences au sein des équipes se fassent bien, plutôt que de s'investir dans la rédaction de longues documentations. Ce mode de fonctionnement, bien qu'il soit précisément lié au développement informatique, peut être rapproché en ESS du partage d'expériences qui est une pratique courante. Que ce soit en interne ou au sein des réseaux, les personnes conscientes d'avoir développé un cheminement intéressant le transmettent souvent de visu lors de tables rondes ou de débats. Cette pratique est courante pour un bon nombre de structures de l'ESS.
- 3) **La collaboration** « *La collaboration avec les clients plus que la négociation contractuelle* »: Il s'agit d'impliquer le client dans le développement du logiciel. Cette démarche découle d'une position de rejet face au processus de négociation constante qui vise à modifier ce qui était initialement prévu dans le contrat. Non seulement ces débats sont stériles, mais ils négligent souvent les demandes que peut faire le client. Les méthode agiles recommandent une collaboration avec l'équipe. Cette dernière réalise des points réguliers sur l'état d'avancement du projet. Elle interroge le client afin d'intégrer au fur et à mesure les

éléments qu'il souhaite et de tenir compte d'éventuels changements d'orientation. Cette méthode de travail nous semble tout à fait correspondre à ce que pratiquent certaines structures de l'ESS. La définition du travail collaboratif est proche. Dans le cadre de l'AMAP la fée de champs par exemple, Lucie notre productrice fait régulièrement des points sur les légumes qu'elle plante et ce qui est prévu dans les prochains paniers. Un jour, elle nous annonce qu'elle va construire un abri pour protéger les courges du froid et que cela représente environ une semaine de travail pour elle. Le déplacement des 4 tonnes de légumes sous cet abri est particulièrement pénible pour une personne seule. Un Amapien propose que chaque famille stocke dans sa cave la part qui lui est destinée. Sur la base du volontariat, des groupes se forment pour aller chercher les courges à la ferme et les répartir directement chez ceux qui disposent de place. La productrice quant à elle disposera de davantage de temps pour s'occuper du désherbage d'autres légumes ce qui aura un impact certain sur la productivité de l'AMAP.

- 4) **L'acceptation du changement** « *L'adaptation au changement plus que le suivi d'un plan* » : Les méthodes agiles considèrent que la planification initiale et la structure du logiciel doivent être flexibles. Ainsi, la demande du client peut cheminer en fonction de la progression du projet. Le lancement des premières versions imparfaites du logiciel vont souvent provoquer des demandes d'évolutions considérées comme plus pertinentes que ce qui aurait émergé en détaillant le projet avant tout développement. Certaines structures de l'ESS sont très flexibles et préfèrent également s'adapter aux changements que de s'imposer le suivi d'un plan prédéfini. Cependant, nous remarquons que cela n'est pas une généralité et qu'il existe également en ESS des structures moins enclines à des changements permanents. Cette valeur n'est certainement partagée que par une partie des communautés.

Les 4 valeurs que nous venons de détailler se concrétisent à travers 12 principes généraux communs à toutes les méthodes agiles. Par souci d'exactitude, ils seront repris tels quels dans le paragraphe suivant :

- « Notre plus haute priorité est de satisfaire le client en livrant rapidement et régulièrement des fonctionnalités à grande valeur ajoutée. »
- « Accueillez positivement les changements de besoins, même tard dans le projet. Les processus Agiles exploitent le changement pour donner un avantage compétitif au client. »
- « Livrez fréquemment un logiciel opérationnel avec des cycles de quelques semaines à quelques mois et une préférence pour les plus courts. »
- « Les utilisateurs ou leurs représentants et les développeurs doivent travailler ensemble

quotidiennement tout au long du projet. »

- « Réalisez les projets avec des personnes motivées. Fournissez-leur l'environnement et le soutien dont ils ont besoin et faites-leur confiance pour atteindre les objectifs fixés. »
- « La méthode la plus simple et la plus efficace pour transmettre de l'information à l'équipe de développement et à l'intérieur de celle-ci est le dialogue en face à face. »
- « Un logiciel opérationnel est la principale mesure d'avancement. »
- « Les processus Agiles encouragent un rythme de développement soutenable. Ensemble, les commanditaires, les développeurs et les utilisateurs devraient être capables de maintenir indéfiniment un rythme constant. »
- « Une attention continue à l'excellence technique et à une bonne conception renforce l'Agilité. »
- « La simplicité – c'est-à-dire l'art de minimiser la quantité de travail inutile – est essentielle. »
- « Les meilleures architectures, spécifications et conceptions émergent d'équipes auto-organisées. »
- « À intervalles réguliers, l'équipe réfléchit aux moyens de devenir plus efficace, puis règle et modifie son comportement en conséquence. »

Pour conclure, nous pouvons dire que les méthodes Agiles semblent formaliser de manière pertinente des habitudes que les structures de l'ESS adoptent partiellement de manière intuitive. La conscientisation de ces méthodes les rend plus facilement transmissibles et accessibles à un public plus large qui découvre les structures de l'ESS. De plus, elle permet de reconnaître et d'encourager des modes « de faire » auxquels les structures accordent de l'importance mais qui restent sans cadre méthodologique difficilement mesurable.

Des logiciels

Chaque structure a ses propres pratiques, toutefois, nous pouvons identifier des mécanismes communs. Nous les avons regroupées sur un wiki disponible à l'adresse <http://wikidp.extra-muros.coop/>.

Voici deux cas concrets où un logiciel libre répond à la problématique d'une structure de l'ESS.

Nous commencerons par le logiciel Pollen, qui permet de réaliser facilement des sondages consultatifs, puis Collabtive, un logiciel beaucoup plus complet de gestion de projets collaboratifs. Nous terminerons par Wordpress, un moteur de blog. Ces présentations se feront en deux temps :

tout d'abord nous précisons le contexte dans lequel se trouve la structure et la définition de ses besoins, puis nous décrivons le logiciel qui a été choisi pour y répondre.

Contexte d'utilisation d'un logiciel de vote en ligne

Lors de la création de l'AMAP « la fée des champs », nous cherchions un lieu pour accueillir chaque semaine les livraisons. Après avoir défini les critères de sélection, puis prospecté et sollicité différentes structures, il nous fallait décider de notre implantation. Ce choix était d'autant plus délicat que nous nous étions en majorité engagés dans l'AMAP. Les Amapiens avaient accordé leur confiance au groupe pour prendre une décision qui leur conviendrait.

Le choix du lieu a été mis à l'ordre du jour à trois reprises. Des propositions, arguments et amendements ont été apportés. Toutefois, le groupe restait divisé, les votes à main levée donnaient parfois la majorité à l'un des lieux et parfois à l'autre. La date de la première distribution approchait et nous n'étions toujours pas fixés.

Dans un premier temps, nous avons envisagé de faire un dernier vote à main levée. Cela permettait de prendre en compte des arguments apportés au fur et à mesure des discussions. Puis, très vite, nous avons trouvé dommage de ne pas intégrer à ce vote des personnes absentes ce jour mais ayant participé activement au débat lors des rencontres précédentes. Les impondérables des uns et des autres font partie de la vie du groupe et ne peuvent remettre en cause leur bonne volonté.

Nous avons donc choisi d'effectuer un vote en ligne. Le sondage a été envoyé le lendemain et trois jours plus tard 90% des familles avaient voté, contre seulement 60% présentes lors de la réunion. Les 10% restants ont été contactés individuellement et une semaine plus tard la décision était prise. Elle a été acceptée et aucun désistement n'a eu lieu suite au choix du lieu de réunion.

L'expérience étant un succès, j'ai décidé de la proposer dans un autre contexte. Au sein de la région, le mouvement des AMAP a été porté dans un premier temps par l'association Avenir, qui veut maintenant lui permettre d'être autonome. Quelques Amapiens du réseau, soutenus par un animateur, réalisent un travail important d'investigation sur les pratiques d'autres régions. Puis, ils rédigent un questionnaire d'une dizaine de pages expliquant leur démarche. L'objectif est de collecter l'avis et la participation des AMAP de la région sur la création d'une association commune. Ce questionnaire nous a apporté des informations qualitatives intéressantes, mais ne permettait aucune prise de décision. Au cours d'une rencontre collective, il a été mis en évidence que, pour être légitime, l'association devait avoir l'appui de la majorité des AMAP de la région et qu'à ce moment-là nous ne l'avions pas.

Nous avons donc décidé de consulter les AMAP par un sondage en ligne avec une question simple « Êtes-vous pour ou contre la création de cette association régionale des AMAP ? ». Sur les 22 AMAP et 22 producteurs, nous avons récolté 19 réponses dont deux contre. Ce qui suppose une participation nettement moins importante que dans l'expérience précédente. Les commentaires laissés permettent de partager plus de précisions sur les points de vigilance ou des craintes exprimées. Nous nous sommes donc réorientés, vers une phase de rencontres, sur les différents territoires.

En effet, contrairement au premier cas où plusieurs réunions avaient permis de discuter et d'impliquer les Amapiens, le nombre de personnes présentes aux rencontres restait ici minoritaire. Dans ce cas, l'apport du sondage était plus consultatif que décisionnel. La participation partielle et les commentaires laissés ont amené le collectif à modifier son approche. Des rencontres locales par territoire regroupant quelques AMAP géographiquement proches ont été organisées avec pour objectif plus de proximité et de dialogue. Puis, l'association put voir le jour.

Le logiciel Pollen

Pollen³² est une application Web de consultation qui aide à la prise de décision collective ; par exemple, pour une date de réunion, un logo, le nom d'un projet, etc. Développée sous licence libre (GNU GPL), elle présente l'avantage de pouvoir être installée sur vos serveurs : il n'est plus nécessaire de céder vos données à un tiers pour réaliser des sondages de tendances. Pollen a pour ambition d'introduire de nouveaux usages de consultation dans une optique de simplicité et dispose de quelques fonctionnalités pratiques comme la génération de sondages, de consultation sur des textes, des dates ou des images.

À l'origine, l'application avait une utilisation interne. La société « Code Lutin » et le réseau « Libre Entreprise » utilisaient le logiciel « Glasnost », abandonné à cause de sa complexité. Ne trouvant pas de solutions correspondant à

Nouveau sondage

Étape 1 : les informations de votre sondage

Votre nom *

Votre em@il

Titre *

Description

Date de début

Date de fin

Type de sondage ?

Type de dépouillement ?

Suivant >>

³² <http://pollen.chorem.org/pollen/>

leurs besoins, la société Code Lutin a développé Pollen sous la forme d'une application Web. Ceci explique la simplicité d'utilisation de l'application : il n'est pas nécessaire d'avoir la moindre connaissance en développement pour l'utiliser. Il suffit de remplir en 3 étapes un simple questionnaire.

La première étape comporte les informations générales comme le titre et la description de votre sondage. L'application vous propose 4 types de dépouillement :

- le suffrage majoritaire ;
- les votes cumulés ou exprimés en pourcentages ;
- la méthode Condorcet de classement par ordre de préférence ;
- attribuer un nombre de voix différent par personne.

La deuxième étape vous invite à définir les options de votre sondage. Un menu d'aide symbolisé par un point d'interrogation en rouge à droite vous renseignera si certaines options vous paraissent obscures. C'est à cette étape que vous pouvez choisir de rendre public (ou non) les résultats, de les afficher en continu, de laisser les participants ajouter de nouvelles réponses, etc.

À la troisième étape, vous saisissez les différentes réponses disponibles pour la consultation. Si vous avez choisi de laisser les participants en ajouter de nouvelles, cette liste pourra être complétée par les votants.

Après validation, l'application fournit deux liens : le premier conduit vers le sondage en lui-même alors que le second conduit vers l'interface d'administration du sondage.

Les votants ont la possibilité de donner leur avis sur chaque sondage. Cela permet de justifier son choix et d'entamer un débat tout en ayant sous les yeux les résultats des personnes ayant déjà voté.

Pour conclure, vous appréciez l'aspect graphique des sondages. Des fonctionnalités pratiques comme l'import des fichiers d'adresses sous format CSV ou les alertes par mail fourmillent au sein du logiciel.

Contexte d'utilisation d'un gestionnaire de projets

Extra-Muros utilise des méthodes de travail basées sur la coproduction : « *nous n'apportons pas de solutions toutes faites, mais nous les construisons avec nos clients* » témoigne Caroline Senez, gérante. La coopérative avait donc besoin d'un espace de travail commun en ligne. Un endroit où les consultants pourraient retrouver les documents de travail en cours, les prochaines échéances et

visualiser les différentes actions à mener d'ici là. L'utilisation des mails touchait à ses limites aussi bien sur la classification des informations que par le volume des fichiers envoyés.

« *Nous voulons être transparents tout en évitant de surcharger les boîtes mail.* » La gestion des droits était également un des besoins qui a rapidement émergé, en particulier pour répondre à des appels d'offre avec d'autres cabinets. La principale crainte de la coopérative était la complexité de l'outil. « *Nous sommes une petite structure, chaque client est important. Nous ne pouvons pas nous permettre de complexifier la relation ou de laisser planer des zones d'incompréhension.* » De plus, les projets que suit la coopérative intègrent de nombreuses composantes humaines, ils ne sont pas figés : ils sont constamment réajustés.

Pour finir, Extra-Muros considère que la démarche est aussi importante que le résultat, d'où la transparence et des échanges facilités avec ses clients et partenaires. La coopérative a donc mis en place Collabtive et pense déjà à l'évolution qu'elle pourrait en faire : « *d'autres fonctionnalités supplémentaires nous sembleraient intéressantes et c'est tout l'intérêt d'un logiciel libre, puisqu'il peut être adapté à nos besoins.* »

Le logiciel Collabtive

Collabtive³³ est une application web de gestion de projets collaboratifs. Elle vous permet de planifier des événements, gérer des tâches, partager des documents, envoyer des mails et définir des groupes. Publiée sous licence libre (GNU GPL), elle constitue une alternative intéressante à des produits propriétaires comme Active Collab ou Basecamp. L'ergonomie de l'application est sans conteste son principal atout, mais vous apprécierez également la solidité de ses fonctionnalités de base qui la rend tout à fait adaptée aux besoins de PMI-PME.

La prise en main est intuitive : vous trouverez rapidement vos repères quel que soit votre niveau en informatique. L'interface graphique apparaît sobre et épurée, ainsi le regard se pose directement sur votre contenu. L'absence de bannières publicitaires et d'options superflues rend plus claire la navigation.

L'arborescence est peu profonde, toutes les fonctionnalités sont accessibles en moins de trois clics. Les pictogrammes guident l'utilisateur sur chacune des rubriques. Chaque projet se découpe en 5 onglets qui vous permettent de paramétrer un élément.

Vous retrouverez sur la pages d'accueil d'un projet une synthèse comprenant le calendrier, l'état

³³ <http://collabtive.o-dyn.de/>

d'avancement du projet, le formulaire de saisie d'activité et la liste des dernières actions concernant le projet. L'onglet jalon à droite vous invite à définir les différentes dates butoir de votre projet. Un titre, une description et une date limite, rien de plus facile à faire.

Les jalons ont deux utilités dans l'application : ils permettent d'une part de mesurer l'état d'avancement du projet (le pourcentage disponible est calculé en fonction du nombre de jalons passés) et d'autre part, ils servent de points de repères pour organiser les tâches.

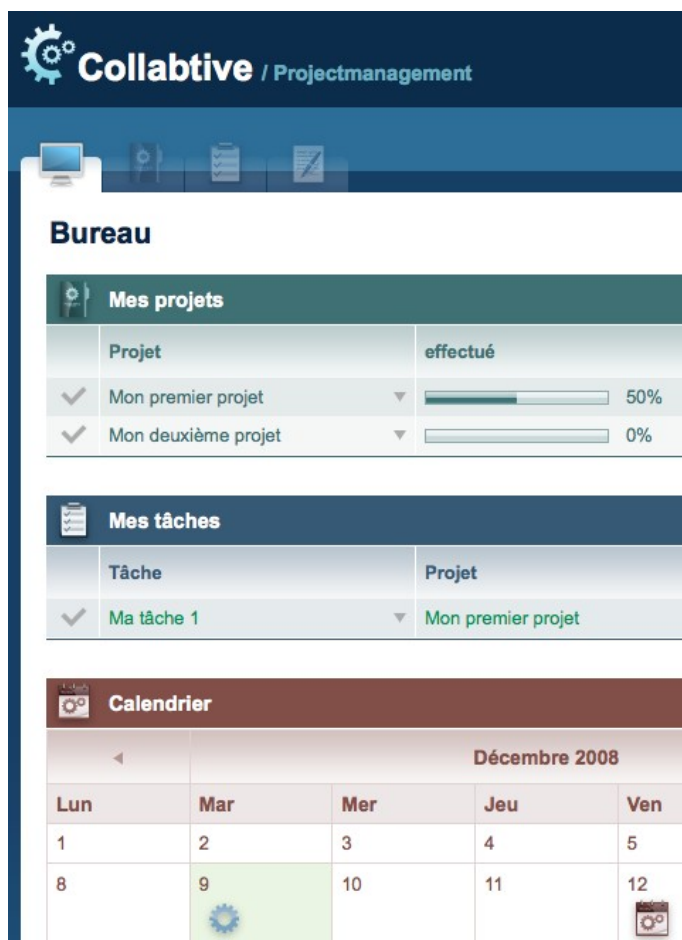
Ces tâches sont organisées par listes, c'est-à-dire qu'un paquet de tâches est rattaché à un jalon. Chacune est composée d'un titre, d'une description et d'une date limite. Elle appartient à une liste et peut évidemment être affectée à un utilisateur. On appréciera l'éditeur visuel qui permet très simplement de mettre en forme les descriptions de tâches.

Vous avez délimité les contours de votre projet, il est maintenant temps d'en avertir vos collègues et partenaires en leur envoyant un message. Ce message se compose d'un titre, d'un texte et vous pouvez y ajouter une pièce jointe. Il peut être rattaché à un jalon et envoyé à un ou plusieurs utilisateurs. Les mails envoyés seront conservés dans cette rubrique.

Sur l'onglet fichier, vous pourrez partager et organiser vos documents intuitivement. Deux composantes d'un fichier sont particulièrement intéressantes : tout d'abord, la possibilité de rendre visible le document uniquement à certaines catégories d'utilisateurs. Puis, l'envoi d'un courriel pour avertir de l'ajout de ce document à un utilisateur ou à tout le groupe.

Les tâches et les documents peuvent être « étiquetés » : vous leur attribuez des mots clefs qui permettent, par la suite, de les retrouver rapidement en tapant ce même mot dans la barre de recherche.

Pour finir, un système de messagerie instantanée vous permettra de dialoguer en direct avec les



The screenshot displays the Collabtive Project Management interface. At the top, the logo 'Collabtive / Projectmanagement' is visible. Below the navigation bar, the main content area is titled 'Bureau' and contains three sections:

- Mes projets:** A table with columns 'Projet' and 'effectué'. It lists two projects: 'Mon premier projet' (50% completed) and 'Mon deuxième projet' (0% completed).
- Mes tâches:** A table with columns 'Tâche' and 'Projet'. It lists one task: 'Ma tâche 1' assigned to 'Mon premier projet'.
- Calendrier:** A calendar for December 2008. The date 9th is highlighted in green with a gear icon, indicating a milestone.

personnes connectées.

Collabtive peut être hébergée et adaptée par la société éditrice du logiciel, mais, comme toute application libre, n'importe qui peut la télécharger et l'installer sur son propre serveur.

Contexte d'utilisation d'un gestionnaire de contenu

Dans le cadre d'un plan de rénovation urbaine (PRU) à Sin-le-Noble, (commune de 16 676 habitants située en Nord-Pas-de-Calais entre Douai et Dechy), la commune a pour volonté politique de permettre aux habitants de se réappropriier leur lieu de vie et de participer à la démarche en cours. Pour se faire, l'utilisation d'outils numériques en ligne peut être un catalyseur de leur participation.

Il s'agit d'abord de diversifier les canaux de communication pour être accessible. Pour cela, Extra-Muros propose de mener une démarche complémentaire aux rencontres publiques qui seront ouvertes. En amont des débats en salle, la participation sur Internet nous permettra de toucher un public hétérogène. Cette étape ne nécessite pas une implication forte des habitants. Nous porterons une attention particulière à ce que les interfaces graphiques soient épurées et intuitives. L'accessibilité et l'intérêt porté par les habitants aux sujets abordés seront nos principales préoccupations. Le site sera également utilisé pour prolonger les débats et poursuivre les réflexions lancées lors des réunions publiques. Dans ce cas, le site permettra aux habitants de mûrir leurs points de vue, et les personnes moins à l'aise à l'oral pourront s'exprimer sereinement.

Il s'agit ensuite d'utiliser un système de gestion de contenu, pour favoriser l'autonomie. Ces systèmes de gestion (CMS) permettent de gérer de manière différenciée le contenu d'un site Web et sa mise en forme. En d'autres termes, un interface d'administration permet d'ajouter des articles très facilement. Cela présente deux avantages : d'une part, l'animation du site pourra être faite sur le territoire et ne nécessite pas de compétences techniques en informatique. Ainsi, la commune sera au quotidien autonome sur ce point. D'autre part, il est possible d'ajouter à la version de base des modules qui pourront rendre le site plus interactif.

Pour plus de souplesse et d'éthique, le choix s'oriente vers du logiciel libre. Dans notre cas, l'utilisation du logiciel libre permettra d'une part de ne pas repartir d'une page blanche, mais plutôt de réutiliser les solutions existantes. D'autre part, le logiciel libre permet d'apporter les modifications et évolutions qui nous semblent nécessaires, le tout dans une logique de mutualisation. En effet, il existe un foisonnement de modules disponibles : des « briques » de logiciel libre fournissant des fonctionnalités spécifiques et réutilisables dans différents contextes. Toutefois, dans le cas où nous ne trouvons pas exactement le module adapté à nos besoins, il sera

possible d'en modifier ou d'en développer des plus spécifiques.

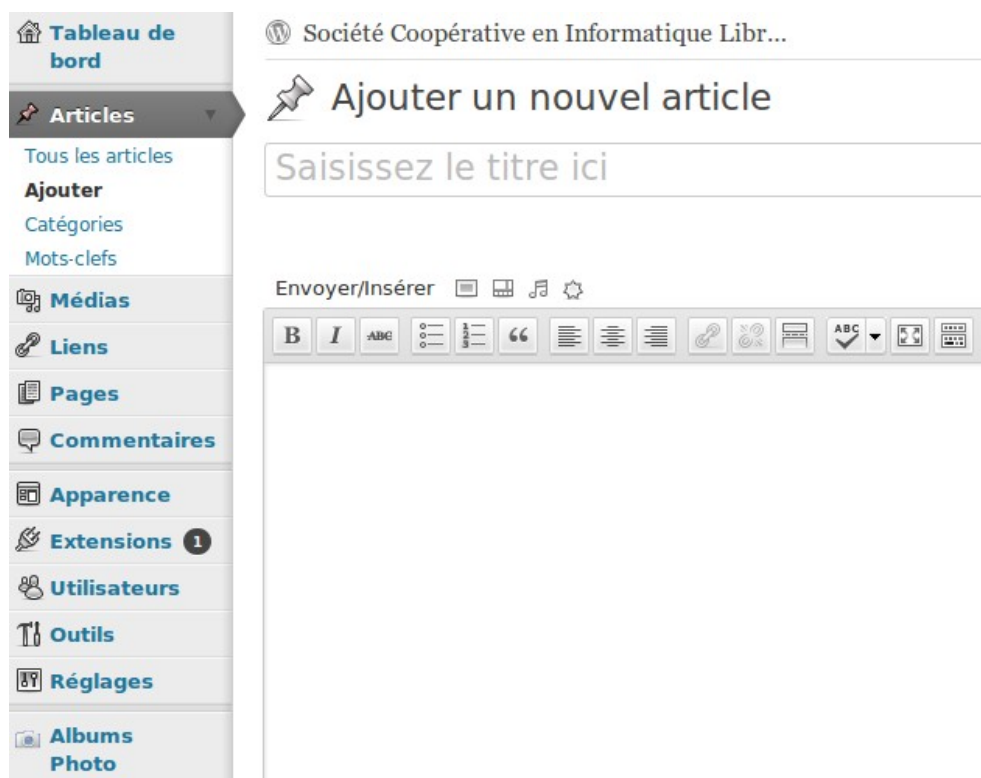
Ainsi, l'utilisation d'un système de gestion de contenu libre nous offre un champ d'intervention large qui nous permettra d'être au plus proche des préoccupations des habitants.

Pour finir, le logiciel libre est également porteur de valeurs. Il peut être assimilé à un mode de consommation responsable car il prône le partage de la connaissances et la défense des droits des utilisateurs.

Le logiciel Wordpress

Pour répondre à ces critères, Extra-Muros propose la mise en place d'un site réalisé sous Wordpress. Il s'agit d'un moteur de blog, c'est-à-dire un logiciel qui vous permet de publier des articles, sans se préoccuper de l'infrastructure technique. WordPress est développé en PHP/MySQL et sous licence GNU GPL. Il est respectueux des standards du Web, ce qui évite toute discrimination des utilisateurs en fonction de leur équipement, et facilite le référencement naturel. Il est aussi très flexible, et dispose d'un nombre impressionnant de modules additionnels (environ 13 400 greffons). En effet, la communauté internationale qui gravite autour de ce projet est très active. Ainsi, vous trouverez des modules conçus pour récolter les avis des visiteurs du site et les inciter à participer au débat.

L'un des principaux avantages de Wordpress est d'être suffisamment simple pour être administré par des utilisateurs novices. Il s'agit sans conteste de l'une des grandes forces de cet outil. Ainsi, même si l'installation et la mise en place des rubriques demande une formation minimale, l'autonomie s'acquiert facilement au-delà de la phase



d'installation et de configuration, qui peuvent faire l'objet d'une assistance ponctuelle. L'outil offre ainsi indépendance et autonomie aux utilisateurs, même novices, chargés de la mise à jour du site.

C) Réappropriation de l'informatique

L'informatique est un outil dont il faut garder la maîtrise. Au cours de cette partie, nous allons donner quelques pistes tirées d'une démarche menée au sein du système d'échange local RijSel.

Situation

Le Système d'Échange RijSel que nous avons décrit dans la première partie, a un fonctionnement très informel. Les selistes (membres du Sel) référencent leurs demandes et leurs besoins sur un site et se contactent. Le principal Webmestre a dû s'éloigner de Lille durant quelques mois et le Sel a réalisé à quel point ce lieu d'échanges était primordial à son fonctionnement.

Des discussions ont eu lieu à ce sujet, il s'avère que son fonctionnement avait besoin d'être simplifié. Ainsi, lors d'une réunion de fonctionnement en novembre 2011, la décision a été prise de développer un nouveau site : *« nous avons décidé d'utiliser un site en open source courant 2011, c'est-à-dire en logiciel libre, afin que d'autres SELs puissent en profiter et pour être en accord avec notre éthique. Nous lançons un appel aux volontaires qui maîtrisent suffisamment la programmation informatique pour recréer une « commission site » afin de réfléchir aux moyens et gérer le site collectivement. Vous pouvez vous faire connaître en répondant à ce CR »*.

La démarche a été très longue et des rencontres se sont étalées tout au long de l'année. Parmi les différentes étapes, la première a consisté à redéfinir le menu et l'arborescence du site, la seconde à trouver des idées sur l'apparence graphique de la page d'accueil.

III) Des apports mutuel possibles entre ces deux mouvements

Dans cette dernière section, nous analyserons deux partenariats entre une structure de l'ESS et un mouvement libriste. Le premier est naissant, il rapproche Extra-Muros de SCIL (Société Coopérative en Informatique Libre) dont vous retrouverez les portraits en première partie. Le second se situe sur une niche et crée aujourd'hui des opportunités pour les deux structures.

Partenariat SCIL / Extra-Muros

Comme nous l'avons déjà évoqué dans partie précédente, Extra-Muros cherche à introduire progressivement des outils numériques pour favoriser la collaboration et la démocratie. Toutefois, le volume de travail que cette activité réclame ne justifie pas la création d'un poste. De plus, l'intégration à l'offre d'Extra-Muros suppose d'avoir une bonne connaissance du métier et du fonctionnement de la coopérative.

Les fondateurs de SCIL sont issus du mouvement libriste et ont acquis un bon niveau d'expertise sur ce sujet. Toutefois, ils tiennent à conserver un discours accessible au grand public et à marquer leur rapprochement avec l'Économie Sociale et Solidaire. D'une part, parce qu'à travers leur expérience associative, ils se reconnaissent dans ce mouvement. D'autre part, parce que la coopérative en a fait son cœur de cible.

Le 5 juin, une rencontre entre les deux équipes a été organisée. Elle a permis de mettre des visages sur les différentes activités des entreprises, de définir les axes de travail commun, ainsi que des outils nécessaires pour faciliter les échanges. Par exemple, la mise en place d'une fiche de brief vierge, permettant à Extra-Muros de faire une demande de renseignements complète, rapidement traitable par SCIL. Ou une autre fiche, dédiée à acter la fin de la mission et à valider que tous les points du brief ont bien été remplis.

De manière plus globale, la collaboration entre les structures s'envisage sous deux angles. Tout d'abord, être chacun apporteur d'affaires pour l'autre structure. Un client peut venir principalement voir l'une des structures pour son cœur de métier, mais nécessite une intervention ponctuelle du partenaire. Par exemple, dans le cadre de l'agenda 21 du canton de Bois guillaume, Extra-Muros a été sélectionnée dans le cadre d'un appel d'offre pour accompagner cet agenda 21. Lors des formations-actions auprès des agents, la nécessité de mettre en place quelques page Web a été identifiée. Extra-Muros a alors sous-traité à SCIL l'installation d'un blog fait sous Wordpress. Inversement, l'offre de SCIL contient des prestations qui font appel aux compétences d'Extra-Muros. Par exemple, dans la mise en place d'un Wiki, l'intervention d'Extra-Muros dans l'animation d'ateliers pour faire émerger une dynamique collective et choisir les modes d'organisation et de gouvernance paraît pertinente. Cette première étape de partenariat est la plus simple à mettre en place et a déjà débuté.

En revanche, les deux entreprises envisagent à plus long terme de répondre conjointement à des appels d'offres, lorsque le partenariat aura été éprouvé. Cela permettra d'accompagner des collectivités, avec un spectre de compétences beaucoup plus large. Toutefois, en terme de gestion de projet, la façon de faire sera fondamentalement différente car elle ne sera plus dans le seul cadre de la relation commanditaire-prestataire. Cela nécessite donc une certaine confiance entre les deux entreprises.

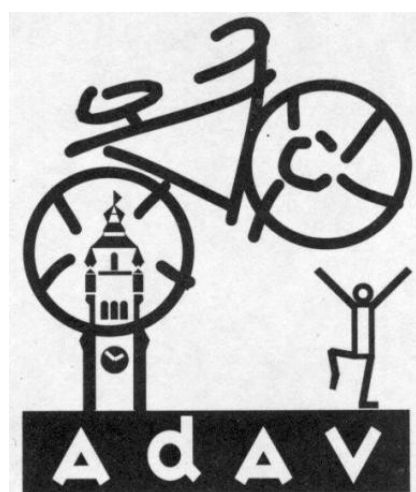
Plus officiellement, Extra-Muros offre son soutien à SCIL et participe à ouvrir le débat autour du Logiciel Libre. Caroline Senez a par exemple proposé comme thème pour la journée de rentrée de l'APES : liberté et informatique. Cette initiative offre à SCIL (et au logiciel libre de manière plus large) un espace de débat au cœur de l'ESS. Les recommandations d'Extra-Muros permettent également de nouer des contacts privilégiés avec d'autres structures, telles que Résonance.

De manière plus large, des indicateurs montrent que le logiciel libre intéresse de plus en plus les acteurs dans la région. Par exemple, en juin dernier dans le cadre du projet Dream+ mené par Alexandre Desrousseaux, la Région a été contrainte d'annuler un atelier sur « Logiciel libre et démocratie participative » car le nombre d'inscrits était trop important pour être accueilli dans la salle prévue.

Extra-Muros et SCIL ont un secteur d'activité plutôt généraliste, bien que les deux structures exercent leur métier avec une vision qui leur est propre. L'exemple des partenariats suivants se situe sur un segment précis, ce qui facilite et renforce le partenariat.

Partenariat ADAV / Cléo

L'ADAV, l'Association de Droit Au Vélo est une association implantée sur la métropole lilloise. Elle a construit son objet autour de la défense des droits des cyclistes. Une des problématiques de la structure est la dépendance vis-à-vis de la Mairie de Lille qui lui fournit les cartes qui servent de base de travail. En effet, l'ADAV édite des cartes afin de référencer les infrastructures en place et d'identifier les zones où il serait opportun d'améliorer les équipements publics. Cependant, le travail de mise à jour permanent qu'attendait l'ADAV de la part de la mairie ne présentait qu'un intérêt limité pour cette



dernière, étant donnée la spécificité de cette action. Il arrivait ainsi qu'une période d'un ans s'écoule entre deux mises à jour, alors que des chantiers sont menés en continu sur la métropole, modifiant le terrain à longueur d'année. Face à cette situation, l'ADAV cherchait un partenaire sur le secteur cartographique.

Lors de leur première rencontre, Philippe Pary, porteur du projet Cléo (Cartographe Libre et Ouverte), finalisait l'ouverture d'une entreprise spécialisée dans la prestation de service sur OpenStreetMap (une base de données de cartographie collaborative libre). La mise en relation avec l'ADAV s'est faite par une connaissance commune. Cléo cherchait une première référence pour démontrer la pertinence de son modèle et son savoir faire. Il existe en Europe des sociétés qui exercent la même spécialité mais aucun précédent n'avait été référencé en France à ce moment-là. Philippe Pary se confrontait également au monde des SIG (Système d'Information Géographique) plus conventionnel et conformiste que Cléo.



La rencontre eut lieu en octobre 2010 et, dès janvier, les premiers chantiers communs étaient lancés. Philippe Pary a mené des séances de formation aux membres de l'association. Il fournit également un rendu (choix des couleurs et des représentations sur une carte) d'OpenStreetMap, plus adapté au vélo. Ainsi, l'ADAV alerte plus facilement les élus, les agents et le grand public des tronçons manquants. Le rendu visuel est beaucoup plus parlant qu'une version littérale.

Il a été convenu que Cléo travaillerait gratuitement pour l'ADAV dans la limite de la métropole lilloise, et tant qu'aucune collectivité ne s'y intéresserait. Ce mode de fonctionnement a permis de créer une relation de confiance. De la même manière que pour Extra-Muros et SCIL, des effets positifs se sont fait également sentir dans le réseau. Par exemple, certains membres de l'ADAV, formés dans le cadre de ce partenariat, contribuent désormais activement au référencement d'éléments sur OpenStreetMap.

Aujourd'hui, la Communauté Urbaine s'intéresse au travail qui a été réalisé afin de l'adapter à son service de location de vélos, le V'Lille. La réflexion sur le lancement d'un appel d'offre est en cours et devrait aboutir début 2012. Cette situation est positive pour les deux structures : elle renforce l'ADAV dans son rôle de connaisseur du territoire, et donc d'acteur incontournable. Elle permet également à Cléo de faire connaître ses compétences et son offre des services. Le projet Cléo a depuis intégré la coopérative SCIL en tant que marque.

Conclusion

Qu'est-ce que les structures de l'Économie Sociale et Solidaire et du mouvement Libriste ont à échanger ?

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire et du mouvement libriste sont toutes deux d'une grande diversité. Elles investissent des secteurs d'activité variés et l'apprentissage par expérience est une pratique fréquente. En découvrant l'ESS et le mouvement libriste au travers de ses structures, des traits communs ont rapidement été pressentis. Toutefois, avant de tirer des conclusions hâtives, nous avons d'abord pris le temps de poser quelques définitions et de replacer quelques éléments historiques.

Au cours de la seconde partie, nous avons constaté bon nombre de points communs et de différences entre les structures de l'ESS et celles du mouvement libriste. L'attention s'est particulièrement portée sur le mouvement libriste qui m'était étranger avant la rédaction de ce mémoire. Le premier thème de comparaison porte sur le fait d'entreprendre collectivement. Sur ce point, nous avons noté un certain équilibre entre des ressemblances et ce qui caractérise chacun des mouvements. L'aspect économique des deux mouvements permet également de faire ressortir des points intéressants comme le fait de considérer le développement bénévole réalisé dans une forme de réciprocité. Un autre thème abordé fut la gouvernance. Ce focus a davantage fait ressortir des particularités fortes au sein du mouvement libriste. En revanche, la seconde partie se conclut sur la notion de développement durable clairement partagée entre l'ESS et le mouvement libriste.

Au vu de la richesse des différences développées au sein des deux mouvements et des visions partagées sur de nombreux sujets, les échanges apparaissent prometteurs. Dans la dernière partie de ce mémoire, nous avons apporté différentes propositions d'échanges possibles, ou déjà en cours, entre des structures du mouvement libriste et de l'ESS. Ces propositions ont émergé soit en transposant les originalités d'un monde à l'autre, soit de demandes qui m'ont été formulées durant mes recherches. Ainsi, j'ai profité de ce mémoire pour faire connaître le logiciel libre autour de moi et pour lancer des projets en prenant appui sur les mouvements.

Le travail effectué autour de ce mémoire a eu des conséquences bénéfiques à deux niveaux.

Les questions posées ont lancé des réflexions de fond au sein des réseaux. Elles se poursuivront dans les mois qui viennent, que ce soit au sein d'Extra-Muros, de l'APES ou ailleurs. Les premières bases d'un travail commun sont posées entre Extra-Muros et SCIL, des recherches de financement sont en cours. Un second partenariat se dessine entre Résonance et SCIL.

À l'April, au sein du groupe de travail libre association, un embryon de personnes participent aux réflexions. D'autres découvrent par la même occasion la richesse de l'Économie Sociale et Solidaire et posent des questions pertinentes.

Ces réflexions s'étendent au-delà de mon propre réseau de connaissances. Lors de la prochaine Ubuntu party¹ à Toulouse, une conférence sera consacrée aux échanges possibles entre logiciel libre et ESS et j'ai été invitée à l'animer alors même que je ne connais pas les organisateurs et n'ai aucune attache dans cette région. Il paraît très encourageant, qu'aussi bien dans la Région Nord-Pas-de-Calais que sur d'autres territoires, le sujet suscite la curiosité. À plus large échelle, une telle réflexion ne peut être menée par quelques personnes isolées. J'espère bien que les idées avancées dans cet ouvrage seront débattues, remises en cause ou prolongées et permettront de construire des ponts entre les structures.

Le sujet de ce mémoire a également joué un rôle majeur dans mon choix d'orientation professionnelle. En effet, il m'a permis de m'impliquer progressivement dans SCIL, d'abord en me projetant comme cliente puis en tant qu'associée. D'une part, ce mémoire m'a donné l'occasion d'acquérir les connaissances de base liées à la philosophie du logiciel libre mais également de pouvoir apporter un point de vue critique et constructif sur les orientations stratégiques prises par SCIL.

Bibliographie :

- *Comment le web change le monde ou l'alchimie des multitudes*, de Francis Pisan et Dominique Piotet
- *Hold up planétaire*, de Roberto Di Cosmo et Dominique Nora
- *L'Ethique Hacker et l'Esprit de l'ère de l'information et La bataille du logiciel libre.*
- *Livre blanc sur la démocratie participative et le débat public utilisant internet*, de Sopinspace et Philippe Aigrain³⁴
- *La bataille du logiciel libre: Dix clés pour comprendre plaidoyer en 10 points*, par Thierry Noisette et Perline
- *Richard Stallman et la révolution du logiciel libre*, par R. Stallman, S. Williams et C. Masutti Editions Eyrolles 2010
- *Dictionnaire de l'autre économie*, Jean-Louis Laville et Antonio-David Cattani
- *Politique de l'association*, de Jean-Louis Laville
- *50 propositions pour changer de cap*³⁵

³⁴ http://www.sopinspace.com/wp-content/uploads/2010/08/livre_blanc_sopinspace.pdf

³⁵ <http://www.lelabo-ess.org/propositions/50-propositions-pour-changer-de-cap/>

Annexes

Annexe 1 : Entretien Philippe Aigrain

Annexe 2 : Entretien avec Cliss XXI

Annexe 3 : Entretien avec Vréonique Branger (APES)

Annexe 4 : Entretien avec Frédéric Couchet

Entretien Philippe Aigrain

Logiciel Libre :

Intégrer et développer des logiciels libres est un des choix stratégiques de Sopin Space, qu'est-ce qui a motivé cette la prise de cette décision ? Quelles difficultés rencontrez-vous pour la mettre en œuvre au quotidien ?

L'adoption du logiciel libre est antérieure à la création de Sopinspace. Quoi que j'aurais fait, je l'aurais fait en logiciel libre. J'ai découvert le libre quand j'étais chercheur. Nous utilisons des outils pour travailler l'image et le son, toutefois, nous n'exploitions pas l'aspect mutualiste du libre. Des solutions identiques aux nôtres étaient trouvées ailleurs.

Par contre, le positionnement sur le champ démocratique est un choix stratégique fort au moment de la création de Sopinspace. J'ai la conviction que l'informatique change les hommes. Cet interface est un outil de capacité d'action, un outil pour faire mieux. Je me suis intéressé au rapport entre information et débat public ainsi qu'à la question de droits d'auteur.

J'ai choisi de créer une société commerciale plutôt qu'une fondation pour accorder plus de crédibilité à la structure et lui permettre de répondre à des appels d'offre y compris à l'étranger. Sur notre offre principale, la majorité de nos clients sont aux États-Unis.

Dans ce cadre, le Logiciel libre est un outil pour servir un but. Il est coproduit : environ 95% des logiciels que nous proposons sont faits par d'autres personnes. C'est pour cette raison que nous avons fait le choix du CopieLeft et de la licence GPL Lafero. Nous n'acceptons pas d'être en concurrence avec des gens qui jouent selon d'autres règles.

Espace Public et Internet :

En quoi l'utilisation d'internet pour débattre et construire vous paraît-elle intéressante ?

Quelle limites y voyez-vous ? Quel condition de réussite identifiez-vous ?

L'utilisation d'internet permet de toucher un public très divers. D'après notre expérience, les jeunes de 20/30 ans ne sont pas plus représentés que les 30/40. C'est la cause publique qui sélectionne les personnes plus âgées, plutôt qu'interne qui sélectionne les jeunes.

Dans les zones rurales, le temps de déplacement est une contrainte forte, l'utilisation d'internet lève cette barrière. Pour les personnes au chômage, internet est un lieu de socialisation très apprécié. Ces deux publics sont plus représentés en ligne que lors de réunions collectives. En revanche, l'utilisation du web en banlieue dans les quartiers dits sensibles est déconseillée. La

participation de leurs habitants est généralement faible.

Une des limites est le défaut de problématique informatique. Les utilisateurs ont tendance à choisir la solution toute faite la plus facile à utiliser avec pour conséquence de faire évoluer leurs pratiques. Cette difficulté de maturation est liée au format propriétaire et à son modèle économique. Le but premier est de faire en sorte que vous restiez le plus longtemps possible sur le site. Ce temps est généralement valorisé ensuite par de la publicité. La compréhension et la prise en main d'outils restent inutiles. Le logiciel libre est aussi un mode d'apprentissage et d'appropriation de l'outil opposé. Il est difficile de convaincre le grand public de perdre du temps au moment de la découverte de l'outil pour en gagner plus tard et faire mûrir ses usages.

L'utilisation du numérique demande un certain apprentissage. Heureusement en France, avant l'arrivée massive de Facebook, environ 10% de la population avait déjà utilisé un blog ou une forme de publication en ligne. Cela a pour conséquence de favoriser la diversité des formes de publication en ligne.

La concurrence est une autre contrainte, sur le net n'importe quelle offre est en concurrence. Cela a pour conséquence directe un niveau d'exigence fort. Nos productions doivent être qualitatives.

L'internaute est souvent submergé d'informations, que recommandez-vous pour qu'il s'y retrouve et accorde du crédit à l'information ?

La problématique était la même lors de l'arrivée de l'imprimerie. L'ouvrage *Too Much to Know* d'Ann M. Blair qui décrit cette période nous donne des méthodes très anciennes mais toujours d'actualité. L'indexation, les tags, la prise de note par copie, les bookmak, la prescription, sont autant de réponses possibles. Le problème n'est pas tant la quantité d'informations mais bien comment sélectionner la bonne. Savoir maîtriser l'info me paraît être une des tâches fondamentales de l'éducation. Pourtant, elle est absente des programmes de l'éducation nationale. À ce titre, l'usage du livre dans la culture libre remplit un rôle et donne une capacité d'expression.

Il est souvent difficile de mobiliser les citoyens, l'utilisation de l'informatique ne complique-t-elle pas la tâche ?

S'il y avait des difficultés à l'utilisation d'internet, ça se saurait. Les gens sont mobilisés, le tout est de trouver où. Il est fondamental de regarder ce qui se passe dans l'espace public et de reconnaître ce que les citoyens y font. Par exemple, près d'Arras, la petite commune Terbassy a mis en place un web TV qui met en scène les habitants dans leur activités quotidiennes.

Il y a une complémentarité entre l'utilisation d'internet dans le débat public et les réunions

publiques classiques. Utiliser différents canaux permet un élargissement et une diversité des publics présents.

LL et ESS :

Connaissez-vous l'ESS et ses valeurs ? Vous semblent-elles proches de celles du logiciel libre ? Qu'est-ce que selon vous, ces deux mouvements pourraient-ils s'apporter ?

L'ESS et LL ont une vision commune du partage de la connaissance. Celle-ci est également commune avec l'éducation populaire.

La notion de bien commun est présente dans les deux mouvances. Ce qui crée des intérêts communs.

Les financements du logiciel libre sont souvent personnels. En ESS, ce n'est pas le cas, mais les rapports sociaux sont très durs, il y a une exigence forte vis-à-vis des personnes. La mutualisation des ressources et des moyens d'investissement semble possible avec l'ESS et le champ culturel. On trouve aujourd'hui des SCOP presque dédiées au logiciel libre.

Cette collaboration de l'ESS avec le LL pourrait lui permettre de pallier en partie la baisse des subventions publiques.

Des divergences sont toutefois présentes. Par exemple, des sociétés mixtes consacrent au libre une de leurs activités. On pourrait donc penser que l'association à l'ESS se fera facilement. Mais en même temps, la seconde activité a une finalité et un impact sur la société qui l'exclura du cadre de l'ESS. La politisation ne se réduit pas au logiciel libre. C'est une démarche. Des sociétés marchandes et fortement ancrées sur le secteur marchand participent à des projets libres. Elles en sont même parfois les financeurs. Cette cohabitation est généralement exclue en ESS.

Militantisme, activité économique et responsabilité politique :

Vous êtes-vous déjà retrouvé dans une situation où il y avait conflit entre votre activité professionnelle et votre vie associative ? Comment avez-vous réagi face à cette situation ?

Oui, il arrive fréquemment qu'il y ait conflit d'intérêts. L'espace public est critique et efficace pour débusquer les personnes qui ont un intérêt purement personnel trop fort. Ce phénomène pousse à être sage vis-à-vis du réseau. Toutefois, la situation est en effet inconfortable.

*En ESS, on situe les activités sur le triangle : Réciprocité, Redistribution, Économie de marché
Situez-vous Sopinspace exclusivement sur le secteur marchand ou pas ? Pourquoi ?*

Nous sommes clairement sur le secteur marchand, cependant tout le travail de recherche et développement est fait par moi sur temps personnel non rémunéré par la structure. Les logiciels que nous développons sont utilisés par d'autres, sans que nous ayons de contrôle dessus. Nous cherchons à garder des contacts avec certains d'entre eux ; toutefois notre contribution est libre, ce qui la situe du côté de la redistribution.

Avez-vous quelques conseils à nous donner et que nous n'aurions pas encore abordés ?

- Jouer la complémentarité avec les autres médias
- Choisir avec soin les informations que l'on met en ligne aussi bien que celles qui proviennent du web et que l'on apporte en réunion.
- Ce qui a marché une fois marchera peut-être deux mais pas trois fois. Le contexte évolue constamment et sa complexité rend toute prévision hasardeuse.
- Prendre en compte l'extension cognitive liée à l'utilisation d'internet.
- Utiliser le net en cas de doute pour réaliser des tests.

Entretien avec Cliss XXI

Structure :

Comment est née Cliss21 ?

J'ai fondé Cliss 21 avec Nadine et Jean Claude, deux bénévoles.

Dès le début, nous nous sommes situés dans trois champs : l'éducation populaire, l'économie sociale et solidaire et le logiciel libre.

Éducation populaire : Cela représente environ 10% de notre activité, mais nous y tenons beaucoup. Chaque année, nous suivons un projet subventionné par les collectivités locales. Par exemple, la mise en place d'un Wiki sur Levain.

De façon mensuelle, nous organisons une journée à destination du grand public. La matinée est consacrée à un débat, une personne extérieure est invitée, par exemple un administrateur de Wikipédia ou un membre de la Ligue des Droits de l'Homme. L'après-midi, nous encadrons une foire aux install. Nous avons également réalisé quelques interventions dans les écoles.

Économie Sociale et Solidaire : Les choix de notre structure juridique ainsi que notre organisation interne nous rattachent à l'ESS. La gestion de la structure est totalement transparente en interne et au sein du réseau Lire Entreprise. Nous pratiquons une certaine équité, par exemple les trois salariés ont le même salaire, nous avons choisi d'adopter une gérance tournante chaque année.

Logiciel Libre :

Nous utilisons, installons, modifions et diffusons des logiciels libres, exclusivement libres. Ce drapeau est clairement identifié par nos clients et prospects. Ils ne viennent pas chez nous par hasard.

Y a-t-il des choix stratégiques pris à l'origine et qui se révèlent complexes à tenir ?

Non pas vraiment.

Quelles sont vos valeurs et comment vous les concrétisez dans des actions quotidiennes ?

La transparence, notre mode de fonctionnement décrit précédemment interne l'illustre bien. La transparence vis-à-vis des usagers se concrétise par l'utilisation du logiciel libre ainsi que par l'information et la formation que nous réalisons.

La coopération : Quand nous avons une demande, notre première démarche est de chercher dans les solutions existantes celles pourraient convenir. Après test, nous réalisons les adaptations

nécessaires pour le client. Enfin, nous mettons à disposition de la communauté de développeurs ces modifications pour que la version suivante l'intègre. Si c'est le cas, nous pourrions réaliser plus facilement les mises à jour.

Dans cette même démarche, on peut citer certains clients qui nous sollicitent à plusieurs pour partager les frais liés au développement.

Les relations salariés, bénévoles sont-elles complexes ? Si oui, en quoi le sont-elles ?

Notre équipe est composée de 5 personnes : 2 bénévoles Nadine une enseignante et Jean-Claude qui assure la comptabilité. Pierre, Xavier et moi sommes employés et informaticiens. Nous nous rencontrons toutes les semaines avec Nadine et une fois par mois avec Jean Claude. Ils sont vraiment intégrés à la structure et il n'y a avec eux pas plus de tensions qu'entre salariés.

LL et ESS :

Qu'est-ce que selon vous ces deux mouvements pourraient-ils s'apporter ?

Les modes d'organisation et les structures économiques (SCOP, SCIC..) de L'ESS sont tout à fait intéressantes pour le Logiciel Libre. L'ESS peut également faire prendre conscience au LL que sa démarche s'intègre dans un projet de société plus globale, dont les impacts sociaux et environnementaux des actes seraient pris en compte.

Le LL peut amener l'ESS à se questionner sur ses pratiques informatiques et lui faire prendre conscience que l'informatique occupe une place importante de notre vie. En effet, elles sont, sans s'en apercevoir, totalement dépendantes de sociétés dont elle réprimerait les pratiques si elle en savait davantage.

Même si ces deux milieux étaient à l'origine totalement étanches, nous constatons récemment que la demande du côté de l'ESS s'accroît.

Quelles sont selon vous les principales difficultés à ce rapprochement ?

Cliss21 a un regard critique au sujet de la surenchère technologique et certains réseaux sociaux. Cette position n'est pas toujours facile à défendre. L'exemple de facebook illustre bien le dilemme. Le grand public l'a largement adopté, certaines structures de l'ESS suivent cette tendance alors que nous y sommes très réticents.

Vous trouverez sur notre site un article détaillé : <http://www.cliss21.com/Facebook-controverses>

Entre activité économique et militantisme :

Vous êtes-vous déjà retrouvé dans une situation où il y avait conflit entre votre activité

professionnelle et votre vie associative ? Comment avez-vous réagi face à cette situation ?

En ESS, on situe les activités sur le triangle : bénévolat, redistribution, économie de marché où vous situez-vous ? Pourquoi ?

Construction collaborative :

Pourriez-vous nous décrire quelques exemples de décision ou de production faites collectivement ?

Alveole est une forge c'est-à-dire un lieu virtuel sur lequel les informaticiens peuvent travailler ensemble, elle est dédiée à la construction de logiciels libres répondant au besoin de l'ESS. Nous avons contribué à sa mise en place, notamment en y adaptant Redmin (un outil de gestion de ticket). Prochainement, nous allons y déposer PHP compta un logiciel de gestion comptable auquel nous avons participé, que nous utilisons en interne et installons à nos clients.

Entretien avec Véronique Branger (APES)

1) Avant le passage :

Comment votre association a-t-elle entendu parler de logiciels libres et comment ce sujet a-t-il été abordé ?

C'est vrai que je pense qu'au niveau de l'APES il y avait des administrateurs etc. qui connaissaient déjà le logiciel libre. Après, sans vouloir trop personnaliser, c'est un peu venu de ma part dans le sens où j'étais déjà sensibilisée au logiciel libre avant. Ma structure précédente qui était l'APA, l'équivalent de l'APES en Région PACA, était sous logiciels libres avec des remarques, un peu en rigolant, au forum international de l'ESS en 2012. Je pensais qu'il était important que l'APES passe au libre pour être en cohérence. On parle beaucoup d'achat responsable, ça concerne le ménage et les produits d'entretien mais c'est aussi ce qu'on trouve sur Internet. Du coup, j'ai proposé au collectif de l'APES, qui est l'équivalent d'un CA, de passer en libre. Ça a été accepté tout de suite. Donc c'est venu d'une connaissance partagée. Après c'était plutôt l'idée de motiver pour passer le cap et de prendre le temps de le faire.

Qu'est-ce que ça a changé ?

C'est compliqué parce que ... Ce que ça a changé, lié au libre mais nous l'aurions changé même sans le libre, c'est le changement de la base de données. On n'était pas très contents de notre précédente base qui était sous un système machin-windows. De toutes manières, on aurait changé, mais du coup c'est vrai qu'on a eu tout de suite un outil du libre pour la base de données.

Cet outil vous sert à quoi ?

Il nous sert à gérer nos adhérents, les contacts, les envois. Elle n'est pas encore totalement finalisée, il faut que je continue avec Lucien Petit de CLISS à finaliser nos applications, mais elle nous sert globalement à envoyer des mails ciblés ou des courriers papier ciblés et à gérer nos adhérents et nos contacts avec différents champs de services.

De fait, avec le changement ça a été un réel nouvel outil. Après, ce que ça a changé ... ça dépend des personnes. C'est-à-dire que certains salariés de l'APES étaient habitués au libre ou avaient du libre chez eux et du coup, de fait, ça ne changeait pas grand-chose. Après, certains salariés n'avaient jamais été dans le libre, ce sont des petites applications qui changent, mais rien de fondamental. Des applications qui changent sur OpenOffice, certains ne connaissaient pas IceDove (NdT : Nom dans Debian du navigateur web Firefox). C'était plutôt de l'appropriation d'une nouvelle ergonomie plutôt

qu'un changement radical.

Dans quel contexte cette décision a-t-elle été prise ?

- Question non abordée -

Quelle distribution avez-vous choisie et comment l'avez-vous choisie ?

Alors là, pour être très honnête, aucun de nous n'était très expert, aussi nous avons contacté ClissXXI pour nous faire la migration et nous avons pris ce qu'ils nous proposaient.

Et sais-tu quand même ce que vous avez comme distribution GNU/Linux ? Ubuntu, c'est ça ?

(échange intranscriptible) Non, nous sommes sous Debian. De mémoire, je pense qu'on est sous Debian, mais euh ... Ubuntu c'est chez moi, ça doit être Debian ici (échanges, la personne cherche à vérifier et il apparaît que c'est bien Debian). C'est bien une Debian alors et j'avoue qu'on a suivi les conseils de CLISSXXI.

Quels sont vos critères de sélection d'un logiciel et comment faites-vous pour y répondre ? Prenez-vous ce que CLISS vous propose ou avez-vous une autre démarche ?

Non, c'est pareil, on prend CLISS notamment parce que certains d'entre nous sommes habitués à des logiciels sous Windows et auxquels on a demandé d'avoir l'équivalent libre. Voir un logiciel qui n'a pas son équivalent en libre mais avec lequel on a été dur avec CLISS, c'est Flash parce qu'on était réellement bloqués face à certains sites internet et certaines applications.

- Coupure -

Nous utilisons en gros la bureautique, nous n'avons pas des milliards de choses transcendentes sur nos ordinateurs par rapport à l'activité. On fait parfois des images, mais c'est pour ça qu'on ne demande pas de nouveaux logiciels, on n'en a pas ...

Le logiciel, c'est large ... c'est la messagerie, c'est un site web, c'est quelque chose pour gérer les contacts ...

(échanges intranscriptibles)

Tout ce qui est contact avec notre base avec CLISS. Notre site, on fait avec InSite pour gérer. C'était déjà sous logiciel libre avant la migration. Et après c'est la bureautique. Et j'avoue qu'on n'est pas des experts donc voilà ... On nous a mis IceDove, on était contents, on a dit c'est super cool. On n'a pas cherché plus loin.

Qu'est-ce qui a motivé votre migration vers le logiciel libre ?

C'est la cohérence entre ce que porte l'ESS et son activité et son fonctionnement interne.

Il y a-t-il eu des opposition internes au projet de migration ?

Ouvrètement opposé non, après ce qu'il y a eu, c'est plutôt la réticence de certains qui ne sont pas forcément extrêmement à l'aise avec l'informatique et qui avaient une appréhension à cause de l'inconnu. Mais ce n'était pas le logiciel libre en tant que logiciel libre. On leur aurait dit : « c'est une nouvelle version de Windows », ç'aurait été la même appréhension. Ce n'était pas contre le logiciel libre, c'était plus une appréhension liée aux habitudes informatiques. Vraiment des appréhensions, mais pas de refus.

Y avait-il en interne des personnes ouvertement opposées à ce projet ?

- Non abordé -

Quelles étaient vos appréhensions avant ce changement ?

- Non abordé -

2) Après migration :

Quelles appréhensions s'avèrent aujourd'hui justifiées ? + explications

(moment) Pas vraiment puisque tout ce qui va être la suite OpenOffice, ça change pas vraiment de Word. Sur la messagerie peut-être une personne qui a mis un peu de temps (temps) mais une personne qui n'est pas forcément ... qui a pris du temps pour s'approprier.

(échange) Ça se résout avec le temps. Sinon c'était flash, on a vraiment insisté car ce n'est pas nous qui choisissons les outils faits en flash mais on avait de réelles difficultés. Et, entre guillemets, ce qui est en cours d'être résolu, c'est la difficulté par rapport aux images. Enfin ... le problème c'est que ce n'est pas moi qui les utilise, donc je ne suis pas la meilleure, mais il y a des salariés qui font des images et qui avaient beaucoup de mal par rapport à Gimp. Et là, on a demandé à CLISS de nous trouver une autre version plus facile parce que GIMP, pour le coup on s'est même mis à 2-3, c'est extrêmement compliqué.

Vous bloquiez par rapport à quoi ?

Je ne sais plus, un équivalent de JPEG, une sorte d'affichette pour la communication. Et je sais que Gimp nous a causé des soucis d'utilisation. On arrivait mais vraiment avec un peu de bol pour être honnête. On a réussi à faire le truc mais je pense qu'il n'y en a plus aucun de nous qui se rappelle sur quoi on a cliqué pour y arriver. Donc GIMP est un peu compliqué et puis après, sur les appréhensions qui ont été justifiées ... ça s'est résolu avec le temps. On a des passages pour la mise

en page des documents et au début on a eu pas mal de petites merdes. Maintenant c'est globalement réglé au bout d'un, puisqu'on a fait la migration y'a en gros un an et un trimestre.

Mais c'est vrai qu'au début de la migration, il y avait plein de trucs qui étaient assez pénibles : des changements de mise en page, des PDF qui ne s'ouvraient pas et après par contre CLISSXXI, on les appelait et ils réagissaient très rapidement. C'était des petits soucis qu'ils pouvaient résoudre à distance. Mais voilà, c'est un peu pénible, mais quand même, ça s'est fait.

Et des choses comme les envois de fichier en ODT ne posaient pas de problème ou faites-vous des PDF à chaque fois ?

Bah nous, on sait que ce n'est pas en cohérence avec le logiciel libre, on enregistre sous DOC car on sait qu'il y a plein de gens à qui on envoie ... c'est vrai que c'est de la facilité, mais c'est vrai que la plupart des gens ont DOC même si on sait que c'est facile de télécharger, même sous Windows. Donc sauf sur des docs internes, ici on s'en fout si c'est ODT ou autre, mais effectivement sur des envois extérieurs on essaie ... Enfin, les avis étaient partagés, faut être honnête, les avis étaient partagés. Certains voulaient envoyer en ODT et d'autres dont je faisais partie, qui ont dit « non, faut toujours expliquer aux gens ». Donc on avait des avis partagés, il y avait des puristes du logiciel libre qui voulaient envoyer en ODT et d'autres dont je faisais parti qui ont dit « non, c'est quand même doc ». Il y en a certains qui font quand même DOC, ODT et PDF (rires) Globalement, c'est partagé dans l'équipe.

Mais ça veut dire que sur votre réseau interne, les documents sont enregistrés en ODT ou sont-ils ... (question interrompue)

Si je prends ma pratique à moi, après je ne sais pas les autres, mais si je prends ma pratique, si je sais que c'est interne, je ne vais pas m'embêter et je vais enregistrer en ODT. Par contre si je sais que c'est externe, je vais passer sous DOC.

Comment auriez-vous pu atténuer ces difficultés ? Mais bon, tu disais avec le temps tout à l'heure.

Avec le temps, avec l'appui de CLISS qui réagissait assez rapidement pour nous enlever nos petits problèmes. Je t'avoue qu'on râlait pas mal au début ...

Quelles sont pour vous les conditions de réussite d'un tel projet ?

Conditions de réussite pour la migration ... Euh ...

Pouf pouf

Bien identifier avant ce dont on a besoin. On avait consulté CLISS avant la migration, ils nous ont

interrogé sur nos besoins et heureusement d'ailleurs car on n'avait pas trop réfléchi et je pense qu'il y a quand même 2-3 trucs où on n'avait pas réalisé qu'on utilisait ça ou ça ou ça et du coup ça a pris plus de temps car on dû redemander après la migration.

Et c'est quoi?

C'est des souvenirs hein ... On s'est dit, mais ça s'est résolu. Il faut bien anticiper la manière dont ça s'utilise pour après se rendre compte des choses qui sont évidentes.

Je dirais de passer par un prestataire parce que je pense que, je ne sais pas si certains font une migration seuls, mais je pense quand même que ... enfin après pour des novices comme nous ... il y en a qui y arrivent super bien, mais nous je sais que passer par un prestataire qui a pu nous former, que ce soit sur la base, on a quand même eu un appui et c'est vrai que sur des petites choses totalement stupides mais qui bloquent ou qui énervent comme je ne sais pas ouvrir un PDF, ce n'est pas pratique ... et surtout d'être patient au début car on ne pensait pas qu'il y aurait autant de petites merdes. Maintenant, on voit que ça s'est quand même résolu rapidement, mais au départ ça fait un peu peur car on se dit « mince, il y a ça ça ça qui ne marche pas » et on se dit « mince, on aurait dû garder un ordinateur sous Windows » (rires) Et ça c'est mon regret, même si je sais que ce n'est pas forcément bien par rapport au logiciel libre, justement dans mon ancienne boîte à l'APES il y avait un ordinateur resté sous Windows pour dire bon on a des trucs qu'on n'arrive pas à faire, on a un ordi pour le faire. Et avec le recul, je me dis, il faut quand même en garder un style si tu as des flashs ou des choses comme ça. Je sais qu'il nous est arrivé récemment cet été il fallait que je poste des photos pour les états généraux et j'ai dû aller voir le GRDR (NdT : Un voisin de l'APES) qui a un ordinateur sous Windows pour le faire (rires) donc c'est vrai qu'avec le recul, je me suis dit que j'aurais dû en garder un sous Windows ou faire la double installation sur un ordi. Car c'est vrai qu'après, quand on passe tous sous Linux et qu'il y a un truc qui ne marche pas on est un peu ... dans l'urgence c'est toujours plus compliqué.

Combien de temps vous a-t-il fallu pour vous familiariser avec ce nouveau système d'exploitation ?

Au bout de combien de temps les petites merdes ont-elles été résolues ?

Encore une fois, la situation dépend des salariés. Il y en a qui ont été très rapides parce qu'ils avaient déjà la connaissance, donc en un ou deux mois c'était calé. Et il y en a d'autres qui ont mis un peu plus longtemps. En 6 mois c'était terminé ... oh 3-4 mois, avec un délai un peu différent selon les salariés et leurs connaissances antérieures du logiciel libre et de comment utiliser un système d'exploitation.

Êtes-vous revenus sur certains choix ? Si oui, pour quelles raisons ?

(échanges) Flash ...

Comment les questions des utilisateurs circulaient-elles avant de trouver une réponse ?

Explications de la question

On a eu beaucoup de questions, on a centralisé par mois au début, pour ne pas assiéger CLISS de questions par les uns et les autres. Ce qu'on essayait de faire c'était de la transmission : on rassemblait d'abord les questions et on transmettait à CLISS. C'est encore le cas maintenant, je me rappelle au début où il y a 2- 3 moments où on ne pouvait plus utiliser nos ordis ... Non une fois c'est arrivé où on ne pouvait plus utiliser nos bécanes mais alors là pour le coup on était en réelle urgence et je ne sais plus qui a appelé ou qui était là, CLISS a résolu le problème en une demi-journée ou un truc dans le genre et ce n'est arrivé qu'une fois. Mais sinon globalement, maintenant un peu moins car on a un peu moins de difficultés et il arrive qu'il y en ait un qui contacte directement CLISS, mais au début on en avait plein et on s'est dit qu'on n'allait pas tous appeler CLISS.

Mais existe-t-il des questions sur lesquelles vous aviez des réponses en interne ?

Ça a pu arriver sur des trucs d'utilisation quand on savait on faisait tourner entre nous, mais quand il y avait un problème c'est CLISS qui gérait. Mais sur l'utilisation, quand quelqu'un savait, il transférait. Quand il savait pas, oui direct. C'est vrai qu'on n'est pas allés sur les forums pour chercher.

3) Maintenance et pérennisation :

Cette migration a-t-elle eu des conséquences directes ou indirectes sur la manière dont votre équipe travaille et communique ? + explications sur la question

Je ne crois pas qu'il y ait eu des changements. Nous étions déjà habitués à nous entraider avant. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'impact.

Qu'est-ce que cela vous apporte aujourd'hui d'avoir migré vers les logiciels libres ?

C'est une cohérence, le reste n'a pas changé.

Quel bilan tirez-vous de la période de transition ? Difficile à ce que tu disais ?

Difficile c'est un grand mot. Même si ça n'a pas été simple, j'ai su qu'il y a 10 ans ça l'était encore moins, là on est plutôt facilités. C'est pas simple, ce n'est pas la faute des logiciels libres. C'est pas simple pourquoi ? Parce qu'on n'a pas l'habitude des logiciels libres parce que windows bloque tout, est propriétaire de tout et qu'on ne peut rien faire comme changement. De fait, on est un peu

béotiens par rapport à l'informatique. Donc c'est pas à cause des logiciels [libres] le fait qu'on n'est pas habitués à se poser des questions sur notre utilisation de l'informatique. Après, on est comme on est et du coup c'est plutôt pas simple. Difficile c'est un grand mot, mais ça peut être pénible de subir différentes petites broutilles et qu'on n'a pas l'habitude de gérer.

Vous arrive-t-il de conseiller à une structure de l'ESS de suivre la même démarche ? Et pour quelle raison ?

(temps) Disons que ce n'est pas un sujet abordé. Je ne sais qui est passionné et qui est libre et qui ne l'est pas sur le plateau là et quand j'ai cherché un ordinateur Windows du coup, j'ai fait le tour du plateau. Après honnêtement, ce n'est pas un sujet que je pense à aborder. Pour être très honnête ... en même temps quelque part, notre rôle avec la rentrée des solidaires de l'APES est symptomatique du fait qu'on pense que c'est important et qu'on veuille le passer à travers le réseau sinon on ne ferait pas la journée de rentrée du 23 septembre là-dessus et c'est révélateur que les administrateurs de l'APES pensent que c'est réellement important puisque c'est eux qui ont abordé ce sujet et qui ont voulu qu'on le traite. À la limite ça se prépare bien. Sinon, après, dans nos relations ... Moi, je sais en tous cas que je n'en parle pas forcément aux structures, après est-ce que les autres ... ça, faudrait leur demander. Est-ce que les autres collègues ... Si, y'a Christine qui est quand même pro-active là dessus : elle en parle pas mal autour d'elle. Est-ce qu'elle le fait avec nos partenaires, je ne sais pas mais là quand elle est ...

Mais l'APES étant une structure visible dans le réseau, êtes-vous questionnés à ce sujet ?

Ça ne se fait pas comme ça. Ou alors je vais être optimiste, ceux qui viennent ici sont déjà sous logiciel libre (rires) Peut-être après que tu ne parles qu'à moi, il faudrait demander aux autres collègues. Peut-être que les autres collègues ont eu ça, mais moi non et après on n'essaie pas de convaincre si ce n'est pas la rentrée des solidaires.

Si oui, quel bénéfice social, économique ou environnemental, mettez-vous en avant ?

Alors ... bénéfice économique ... on n'a pas eu franchement de différence puisqu'on a la même maintenance qu'on avait avant. Après, on peut toujours dire, oui les logiciels libres c'est gratuit mais voilà, on peut le dire, on n'a pas la licence. Oui, le bénéfice économique ...

Vous payiez beaucoup de licence avant ?

(temps) Attends, je peux te dire ça, c'est dans mes comptes. Parce que justement, quand on a pris sur les comptes l'année dernière j'ai dit « au fait on a des logiciels libres » à la comptable pour qu'elle sache qu'on n'avait plus de frais de logiciels. Alors ... du coup elle a traité ça, j'ai vu qu'elle avait

traité mais je ne me suis pas bien renseignée (long temps) hum hum (temps) Ce n'est pas détaillé ça, alors mon bilan détaillé. Bah tiens non, ça n'a pas changé alors je ne pourrais pas te dire. Mais c'est vrai que comme on n'avait pas réfléchi à la migration en termes économiques ... ce n'était pas pour que ça nous coûte moins d'argent, c'était pour la cohérence, j'avoue que du coup je n'ai pas forcément analysé le poste car c'était une décision politique de dire il n'y a pas moyen qu'on passe sous Windows, on passe sous Linux ... ah si, si quand même, si si pardon, je me disais quand même bien ... 2000 euros. (remarques sur la faiblesse de la somme) Bah si ça nous avait coûté 15000 euros, on aurait revu notre politique, mais là on faisait pas ...

Et du point de vue environnemental ?

Les bénéfices c'est qu'on a déjà, même si c'est au travers d'un prestataire, enfin un bénéfice social, c'est-à-dire entre guillemets par le choix du prestataire on soutient une structure qui est quand même coopérative et qui veut être attentive à la redistribution des profits par rapport à son activité. Ça c'était évident que par rapport au choix du prestataire, on n'allait pas choisir un prestataire hors réseau. Enfin, si personne n'avait existé dans le réseau, on l'aurait fait, mais là de fait c'était existant. Donc, il y a quand même un bénéfice de ce côté-là, même si ce n'est pas une œuvre de bienfaisance et qu'on est quand même dans une relation de prestation à client sur cet aspect-là avec CLISS et ça se passe bien et y'a ce bénéfice.

Après ça va être globalement ... je peux reprendre le petit livret de la MRES sur le logiciel libre et le développement durable. Je pense que c'est cette idée-là de dire que c'est aider un mouvement qui peut être conçu comme de la lutte contre la fracture numérique, vu qu'on est sur un achat logiciel qui permet aussi aux personnes de s'approprier l'informatique. Parce que c'est vrai qu'en ce moment l'informatique a quand même une part forte, que ce soit dans nos vies professionnelles ou personnelles qu'elle n'avait pas avant et ça permet de redevenir acteur de ce système-là. Ce qui nous avait totalement échappé avec Microsoft, alors que c'est un outil qu'on utilise tous les jours et plusieurs heures par jour. Ça permet de redéfinir, je ne sais pas si le mot citoyenneté est un peu fort, mais redevenir acteurs de quelque chose qui n'est pas le cas dans l'autre système. Ça, c'est déjà un bénéfice important. J'avoue que sur l'aspect environnemental, je vois moins si les logiciels propriétaires sont retraités ou pas. Mais voilà, globalement, c'est sur un bénéfice social de dire ... et puis ça permet de participer à un mouvement. Je me trompe peut-être, mais je pense y compris que ce soit au niveau local ou international, y compris au niveau des pays en voie de développement, je pense que les logiciels libres peuvent aider aussi, le fait de ne pas devoir nécessairement être sur des achats Windows ou Microsoft.

Entretien avec Frédéric Couchet

Aurore> 1 Est-ce que GTD te paraît respecter la diversité des modes de fonctionnement des individus ?

GTD est finalement un ensemble de bonnes pratiques qui s'enchainent dans un processus structuré. GTD propose une méthode mais n'impose pas d'outils. On peut faire du GTD avec du papier, avec des outils numériques.

Mais appliquer entièrement la méthode GTD est quelque chose de difficile. Certaines personnes n'aiment pas, par exemple, le principe de la revue hebdomadaire qui est pourtant la clé de voûte du système. Pour d'autres, c'est le principe de tout noter.

Appliquer totalement GTD ne me semble pas forcément convenir à tous types d'individus.

Par contre, je pense que toute personne peut appliquer certains des principes de GTD, comme dans ZTD par exemple.

Aurore> 1 On reproche souvent à la majorité des méthodologies d'organisation une trop grande rigidité, en quoi GTD est-elle plus souple ?

David Allen dit clairement que pour faire du GTD correctement il faut tout appliquer (collecte, traitement, action, revue). Je n'ai pas l'impression que ce soit particulièrement souple, notamment le principe de la revue hebdomaire. Ceci dit c'est la seule vraie contrainte potentiellement difficile à suivre. Et au vu de la puissance du processus, ça vaut le coup.

Le reste (la collecte, la définition des prochaines actions...) est simple au final. Le côté souple est sans doute sur le fait que GTD se concentre en fait beaucoup sur la partie collecte et définition des prochaines actions. Mais la partie agir (que faire, quand...) n'est pas développée dans GTD. C'est souple mais ça manque peut-être de planification et de structuration. Mais ce n'est pas l'objectif de GTD me semble-t-il.

Aurore> 1 Une organisation trop procédurière freine la collaboration spontanée entre les individus, penses-tu que GTD peut faciliter le travail collaboratif ?

Je ne connais pas de structure qui applique totalement GTD en mode collaboratif. Nous on l'implémente partiellement. On fait par exemple une revue hebdomaire collective chaque vendredi. Le retour d'expérience est positif voir

http://www.april.org/revues-hebdomadaires-april#Retours_d-experience

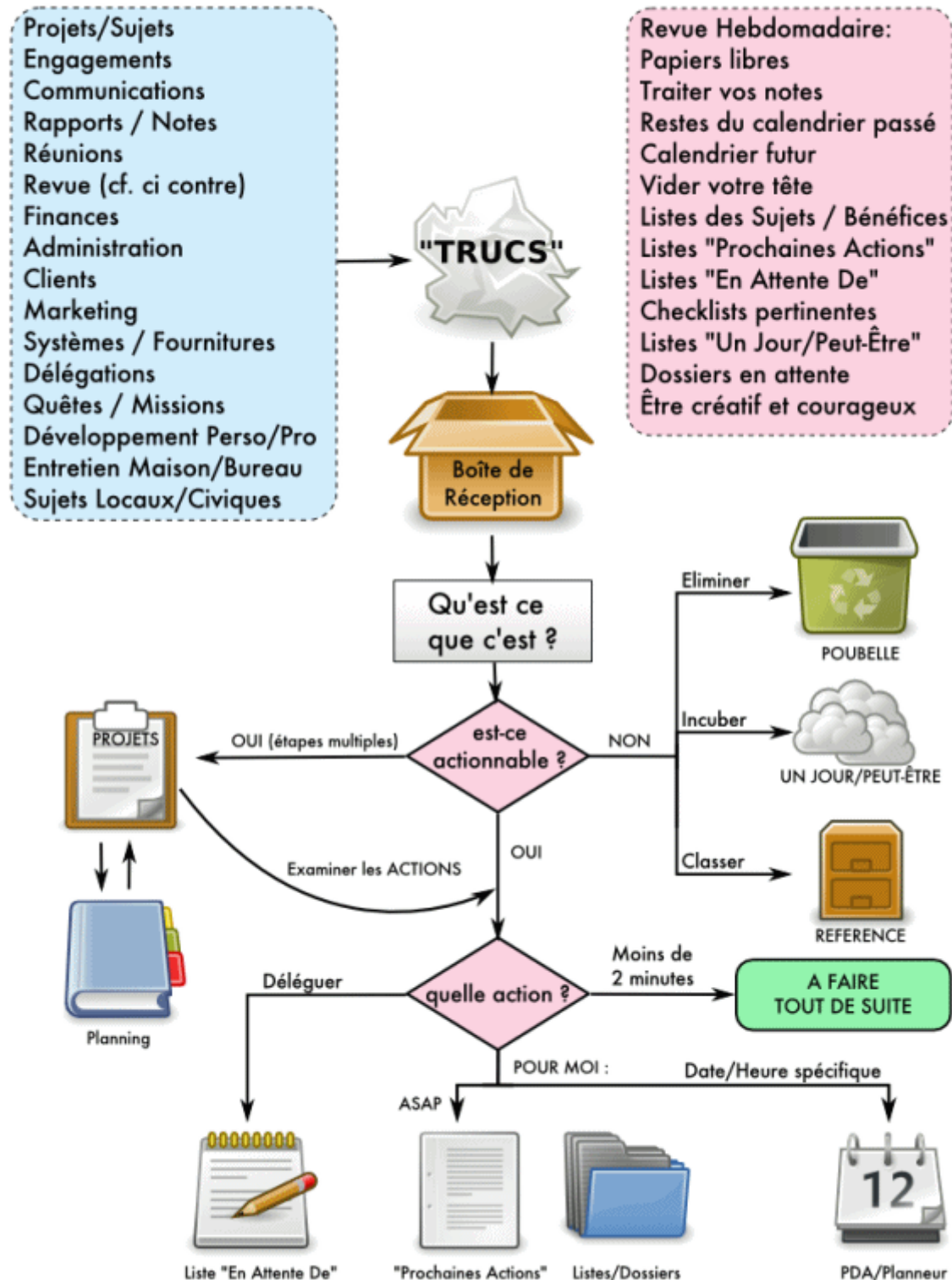
La sensibilisation à l'importance de bien définir la "prochaine action" a bien fonctionné aussi et permet de savoir comment avancer concrètement sur un sujet.

Aurore> 2 Les structures de l'ESS que je fréquente ont l'habitude de travailler par itération et de remanier constamment les projets en fonction des acteurs qui s'y greffent. En quoi te paraît adapté ou non à cette habitude de travail ?

Pour un projet, GTD ne conseille pas de définir toutes les étapes du projet contrairement à beaucoup de méthodes. Il faut identifier précisément le but, les principes directeurs, imaginer le dénouement pour notamment être sûr de savoir si le but est atteint et ensuite définir la ou les prochaines actions à mettre en oeuvre. Donc, c'est très souple et agile

Getting Things Done

Aide mémoire



Basé sur le livre **Getting Things Done** par David Allen (Tous droits réservés par David Allen)
Ce diagramme a été créé par Justin pour le blog Gagner Ma Vie : GagnerMaVie.Com